



INGECORSE
Bureau d'études Environnement

ETUDE NATURALISTE D'UN TERRAIN DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM POUR ANIMAUX SUR LA COMMUNE D'ALÉRIA

Décembre 2025

Maître d'ouvrage

CREMA'CORSE

U Licettu
20270 ALERIA

Lieu du projet

U Licettu
Section D - Parcelle 423
20270 ALERIA



Tel : 04 95 57 97 05 - 06 74 32 94 32

Mail : ingecorse@gmail.com

REFERENCE

PROJET	Etude naturaliste d'un terrain dans le cadre de la création d'un crématorium pour animaux sur la commune d'Aléria
MAÎTRE D'OUVRAGE	CREMA'CORSE U Licettu 20270 ALERIA
BUREAU D'ÉTUDES	INGECORSE Route de la Rotonde Rue Cervera n°5 20620 BIGUGLIA ingecorse@gmail.com - 0674329432

VALIDATION

VERSION	DATE	AUTEUR Fonction	VALIDÉ PAR	OBSERVATION
1	23/10/2025	S.PIERESCHI Chef de projet INGECORSE L.MORIS chargée d'études INGECORSE	S.PIERESCHI Chef de projet INGECORSE	/

TABLE DES MATIÈRES



— Table des matières

1.	CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	6
1.1.	Localisation de la zone d'études.....	6
1.2.	Réseau hydrographique.....	11
2.	ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE PRÉALABLE.....	13
2.1.	Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique.....	13
2.2.	Les sites Natura 2000.....	16
2.3.	Les autres périmètres de protection.....	19
2.4.	La trame verte et bleue.....	22
3.	MÉTHODOLOGIE.....	26
3.1.	Auteur et période d'inventaires.....	26
3.2.	Les zones d'études.....	28
3.3.	Méthodologie d'inventaires.....	30
3.4.	Méthodologie de définition des enjeux.....	48
4.	DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS.....	52
4.1.	Résultats.....	52
4.2.	Définition des enjeux de conservation.....	59
5.	DÉLIMITATION DES ZONES HUMIDES.....	61
5.1.	Résultats.....	61
6.	EXPERTISES FAUNISTIQUES.....	64
6.1.	L'avifaune.....	64
6.2.	Les reptiles.....	66
6.3.	Les amphibiens.....	68
6.4.	Les mammifères terrestres.....	69
6.5.	Les chiroptères.....	70
6.6.	L'entomofaune.....	74
7.	BILAN DES EXPERTISES ÉCOLOGIQUES.....	75
8.	ANALYSE DES IMPACTS.....	76
8.1.	En phase travaux.....	76
8.2.	En phase exploitation.....	80
9.	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION.....	82
9.1.	Mesures d'évitement.....	82
9.2.	Mesures de réduction.....	84

— Table des illustrations

Figure n°1.	Situation géographique du projet à l'échelle régionale.....	7
Figure n°2.	Localisation du projet sur fond IGN.....	8
Figure n°3.	Localisation du projet sur cadastral.....	9
Figure n°4.	Localisation du projet sur fond aérien.....	10
Figure n°5.	Le réseau hydrographique aux abords du terrain étudié.....	12
Figure n°6.	Localisation géographique des ZNIEFF.....	14
Figure n°7.	Localisation géographique des Natura 2000.....	17
Figure n°8.	Localisation géographique des autres périmètres de protection.....	21
Figure n°9.	Localisation géographique de la trame verte et bleue à l'échelle de la zone d'études.....	23
Figure n°10.	Localisation géographique de la trame verte et bleue.....	25
Figure n°11.	Localisation géographique des zones d'études.....	29
Figure n°12.	Localisation géographique du point d'écoute passif.....	45
Figure n°13.	Cartographie des habitats.....	60

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.1. Localisation de la zone d'études

La zone d'études se situe dans le département de Haute-Corse, au Sud de la commune d'Aleria, dans la micro-région de la plaine orientale.

La zone d'étude est bordée au Nord par la route D343, à l'Ouest et au Sud par les installations de l'entreprise Equarri Corse et à l'Est par des terrains en friche.

L'emprise foncière du projet se situe sur une parcelle située au sein de l'étage mésoméditerranéen de végétation. La zone d'étude est accessible directement depuis la D343.

L'implantation du crématorium pour animaux concerne une partie de la parcelle cadastrale 423 de la section D.

La parcelle concernée par la zone d'implantation du projet est la suivante :

> Tableau : Parcelle concernée par la zone d'études

Section	N° parcelle	Superficie totale de la parcelle (m²)	Superficie de l'emprise du projet
D	423	100 000	4 500

Les figures suivantes illustrent l'emplacement de la parcelle et son contexte géographique.



Figure n°1. Situation géographique du projet à l'échelle régionale

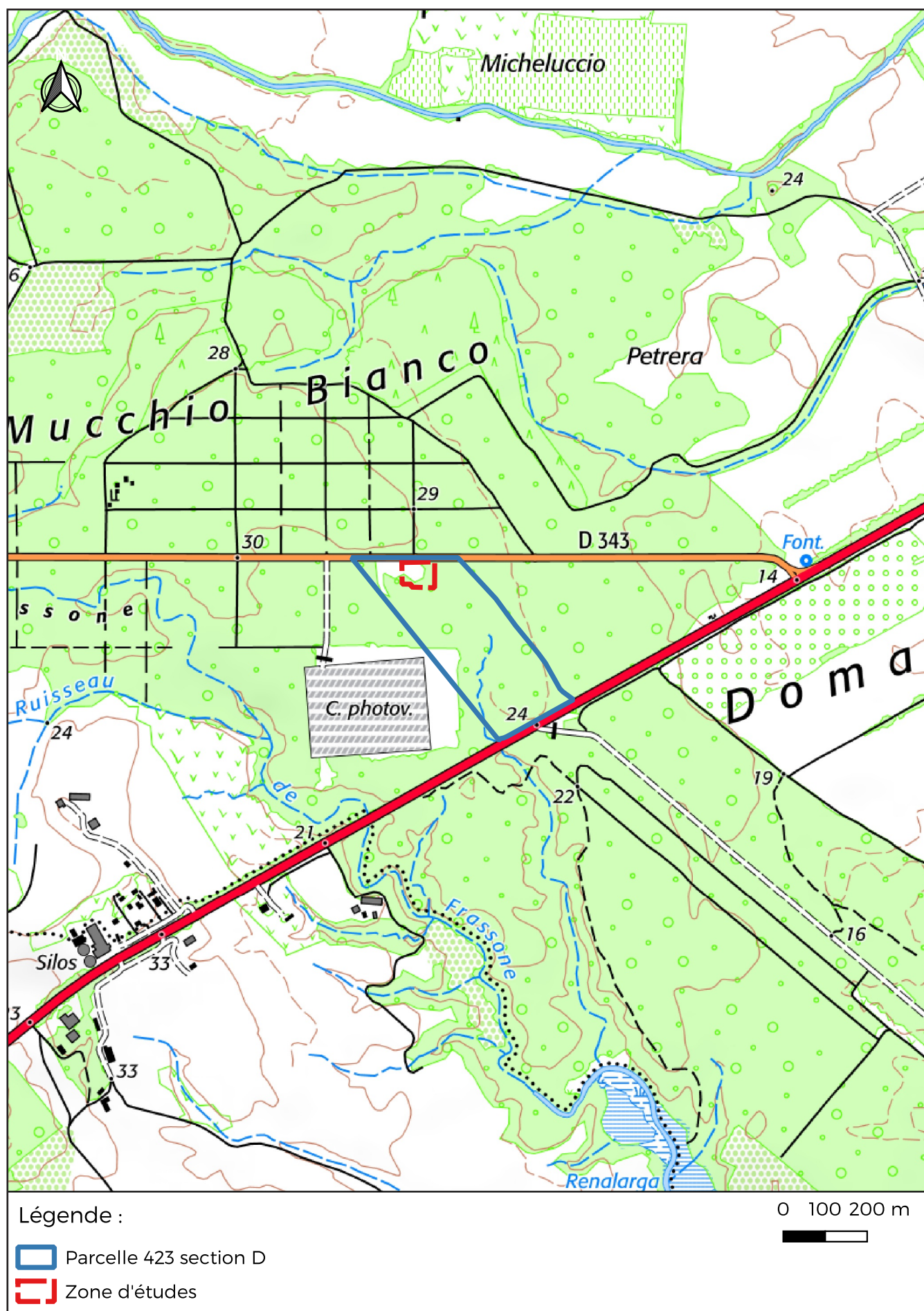


Figure n°2. Localisation du projet sur fond IGN

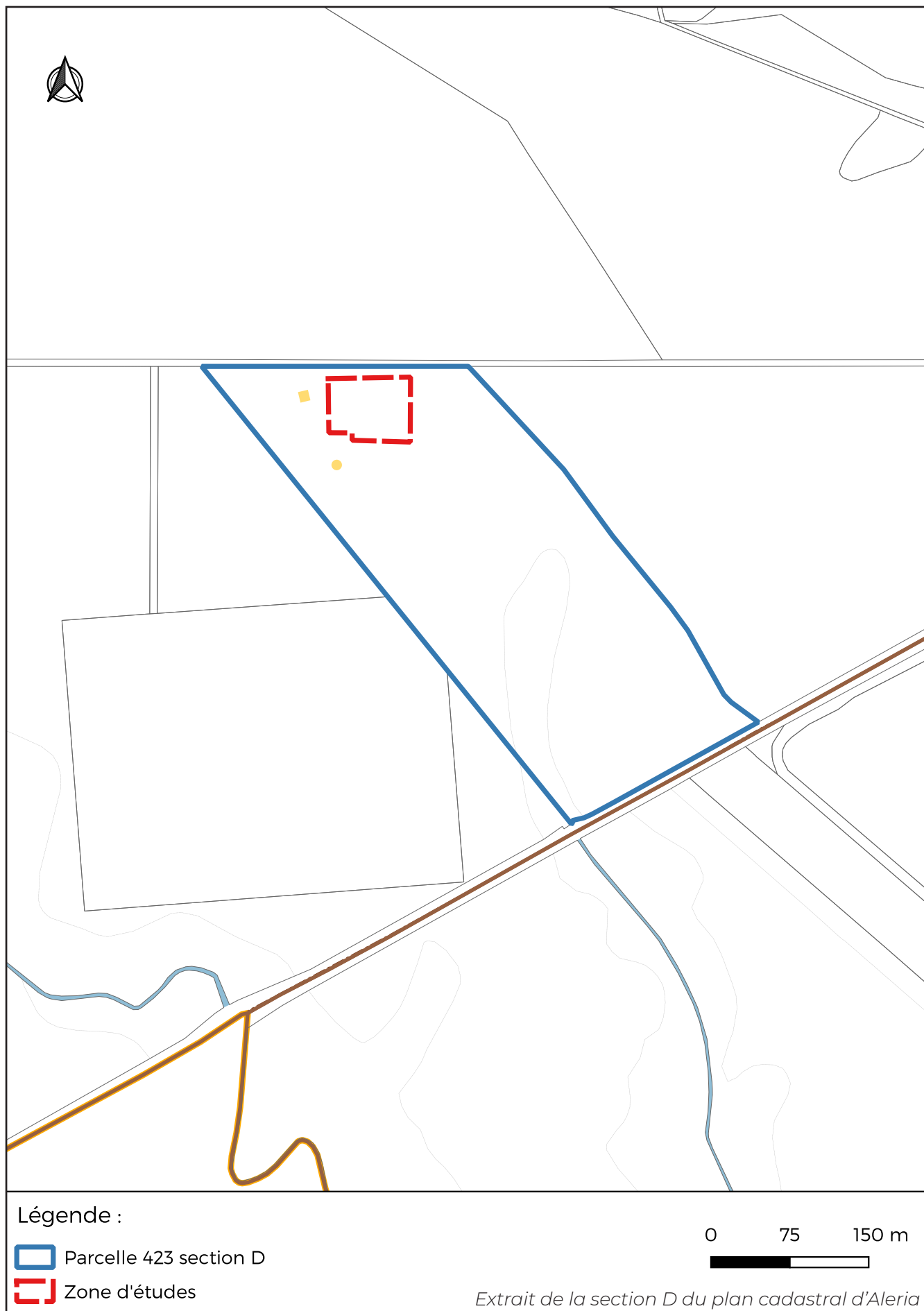


Figure n°3. Localisation du projet sur cadastral



Figure n°4. Localisation du projet sur fond aérien

1.2. Réseau hydrographique

La commune d'Aleria dispose d'un vaste réseau hydrographique caractérisé par de nombreux cours d'eau intermittents et permanents. Le principal cours d'eau traversant le territoire communal de l'Ouest à l'Est est le fleuve du Tavignano.

Le réseau hydrographique du territoire communal est également marqué par la présence de l'étang de Diane au Nord ainsi que l'étang d'Urbino au Sud.

De ce fait, la commune d'Aleria recense de nombreuses zones humides, principalement sur la partie littorale du territoire communal.

La parcelle d'études est traversée en partie Sud par un cours d'eau intermittent, affluent du ruisseau de Frassone qui rejoint l'étang d'Urbino en limite Sud du territoire communal d'Aleria.

Néanmoins, la zone d'études, située à 150m au Nord de ce cours d'eau intermittent.

Lors des investigations de terrain menées, aucun cours d'eau permanent ou temporaire n'a été identifié et aucune zone humide n'a été recensée sur l'emprise du projet.



Légende :

0 250 500 m

 Parcelle 423 section D

 Zone d'études

TRONCON_COURS_EAU

 Intermittent

 Permanent

Figure n°5. Le réseau hydrographique aux abords du terrain étudié

2. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE PRÉALABLE

2.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique

2.1.1. Définition et contexte local

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Dans le cadre de l'élaboration de projet, cet inventaire constitue un outil de connaissance destiné à éclairer les décisions en matière d'aménagement. Il indique la présence d'un enjeu important qui requiert une attention et des études plus approfondies.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- la ZNIEFF de type I est un espace homogène caractérisé par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;

- la ZNIEFF de type II correspond à de grands ensembles naturels fonctionnels et paysagers, plus riches que les alentours.

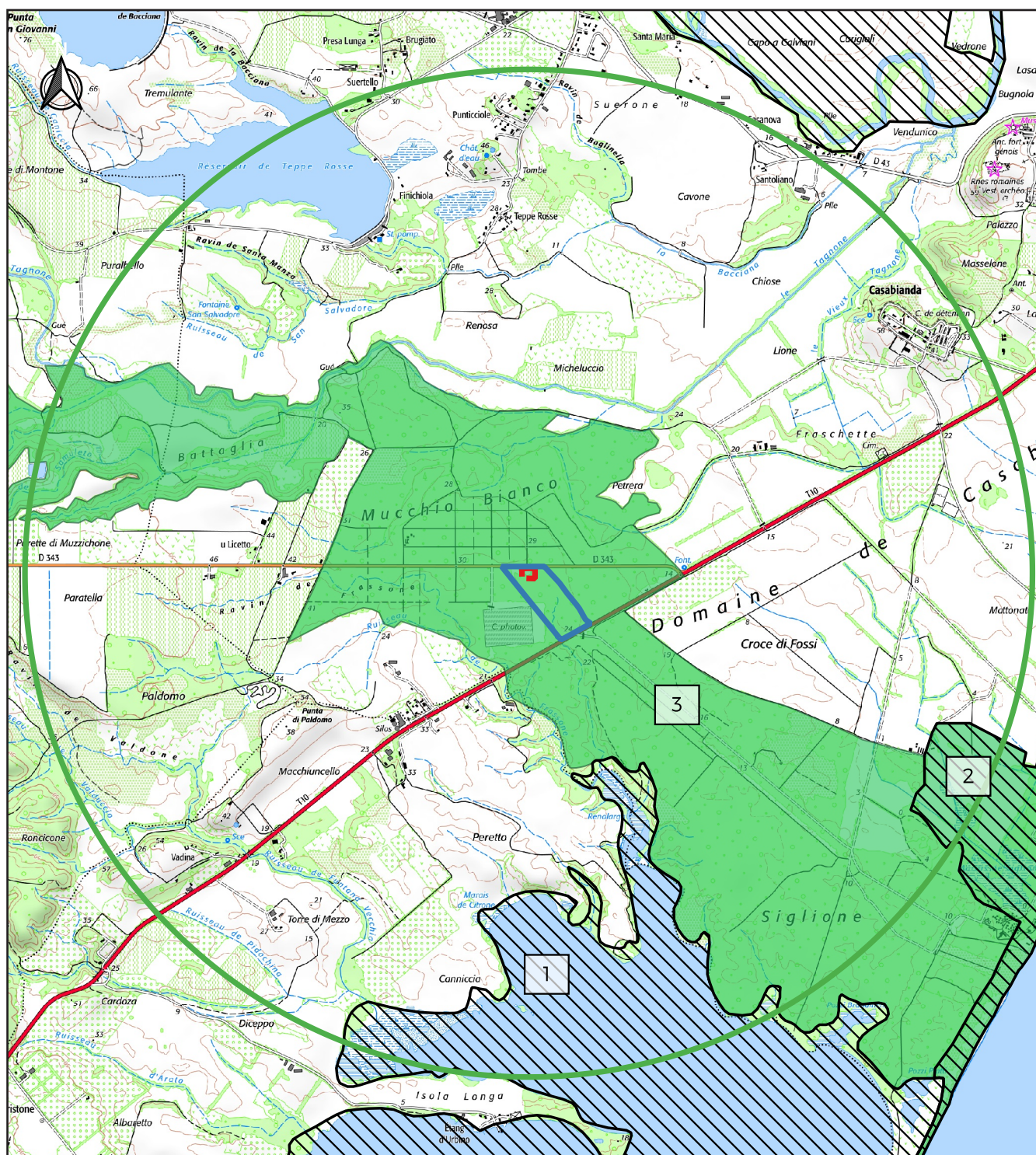
Au total, trois (3) ZNIEFF sont comprises dans un rayon de 3 km autour de l'emprise de projet. Cette distance permet une bonne prise en compte du patrimoine naturel environnant compte tenu de la nature du projet. Les ZNIEFF identifiées dans un rayon de 3 km sont présentées ci-dessous.

> Tableau : ZNIEFF comprise dans un rayon de 3 km de la zone d'étude du projet

Identifiant national	Type	Nom	Superficie	Situation	Distance à vol d'oiseau (km)
940004088	I	Étang et zone humide d'Urbino	888,5 ha	Aval hydraulique	1,1
940031111	I	Littoral de Casabianda et marais de Siglione	195 ha	Aval hydraulique	2,5
940031109	II	Littoral, boisements et zones humides de Casabianda et Pinia	1 482 ha	Même bassin versant	Compris dans la zone d'études

Le projet se situe donc en dehors de toutes les zones d'intérêt écologique présentes sur le territoire.

La cartographie suivante localise le projet par rapport à ces ZNIEFF.



Légende :

 Zone d'études 3 km

 Parcelle 423 section D

 Zone d'études

 ZNIEFF de type I :

1- Étang et zone humide d'Urbino

2- Littoral de Casabianda de Siglione

 ZNIEFF de type II :

3- Littoral, boisements et zones humides de Casabianda et Pinia

0 500 1 000 m



Figure n°6. Localisation géographique des ZNIEFF

La ZNIEFF I « *Étang et zone humide d'Urbino* » est localisée en aval de l'emprise du projet. L'étang d'Urbino est situé entre le domaine de Pinia au Sud et le domaine de Casabianda au Nord. L'ensemble du territoire est inscrit dans la commune de Ghisonaccia à l'exception de quelques petits pozzis au Nord du périmètre, qui appartiennent à la commune d'Aléria. Cette étendue d'eau a un bassin versant peu étendu et les arrivées d'eau compensent à peine les pertes par évaporation. L'étang se trouve donc sous l'influence étroite, soit des apports par la mer, soit de la salinisation par évaporation avec un marnage parfois important. La communication avec la mer, initialement située au sud du lido, a été aménagée au Nord, mais cette ouverture n'est pas permanente. Les principales arrivées d'eau douce : Frassone (dont un affluent est situé au Sud de la zone d'études), Fontana et Vecchia sont situées au Nord de la presqu'île (Isola Longa) qui partage l'étang en deux. Tout autour de l'étang les pozzis, marais temporaires et vasières, recueillent les eaux du bassin versant immédiat et les déversent dans Urbino.

La ZNIEFF I « *Littoral de Casabianda et marais de Siglione* » est située en aval de l'emprise du projet. Le périmètre de la ZNIEFF se situe en Haute-Corse sur la commune d'Aleria, sur le domaine de Casabianda.

La ZNIEFF s'étend de l'embouchure de l'étang d'Urbino au Sud à l'embouchure du Tavignanu au Nord, le long du cordon dunaire, incluant le marais de Siglione.

Les seules constructions proches du littoral sont le pénitencier de Casabianda et le village de vacances de Siglione. La zone débute au Sud de l'embouchure du Tavignano et, sur une étendue d'un kilomètre environ, on trouve un ancien boisement de genévriers oxycèdres à gros fruits, aujourd'hui à l'état de friche puisque ravagé par le feu. Plus au Sud, sur une distance de 3 kilomètres, longeant l'étang Del Sale, une dune supporte un très beau peuplement de genévriers oxycèdres à gros fruits. Encore plus au Sud, après le pénitencier de Casabianda, ce peuplement se réduit à une ligne étroite sur 1,2 kilomètre de longueur. Le marais de Siglione et ses abords, constitués d'eucalyptus et de prairies agricoles, sont recouverts par la ZNIEFF.

La ZNIEFF II « *Littoral, boisements et zones humides de Casabianda et Pinia* » est comprise dans l'emprise du projet. Cette ZNIEFF est située sur les communes de Ghisonaccia, Aleria et Aghione dans une zone ne disposant pas de relief important. Elle s'étend du bord de mer vers les plaines agricoles à l'intérieur des terres. L'altitude varie donc de 0 à 60 mètres environ. La zone débute au Sud de l'embouchure du Tavignano et sur une étendue d'un kilomètre environ, on trouve un ancien boisement de genévriers oxycèdres à gros fruits, aujourd'hui à l'état de friche puisque ravagé par le feu. Plus au Sud, sur une distance de 3 kilomètres, longeant l'étang Del Sale, une dune supporte un très beau peuplement de genévriers oxycèdres à gros fruits. Encore plus au Sud, après le pénitencier de Casabianda, ce peuplement se réduit à une ligne étroite sur 1,2 kilomètre de longueur.

Le secteur de Siglione jusqu'à Mucchiu Biancu se compose principalement d'un boisement artificiel d'eucalyptus associé parfois à quelques pins maritimes. Le secteur de Battaglia à Samuleto constitue un fond de vallon humide (présence de marais, de prairies, de maquis haut et de boisements) bordant de la vigne exploitée (non incluse) d'une part et le Tagnone d'autre part. En bordure des marais et des cours d'eau, on trouve des groupements de zones humides, d'aulnes, de peupliers blancs, d'ormes et de frênes.

2.2. Les sites Natura 2000

L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces dénommé Natura 2000, institué par la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, dite Directive « Habitats, faune, flore ».

Le réseau Natura 2000, réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable. Il est constitué de deux types de zones naturelles :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive «Habitats» de 1992.
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979, proposent la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.

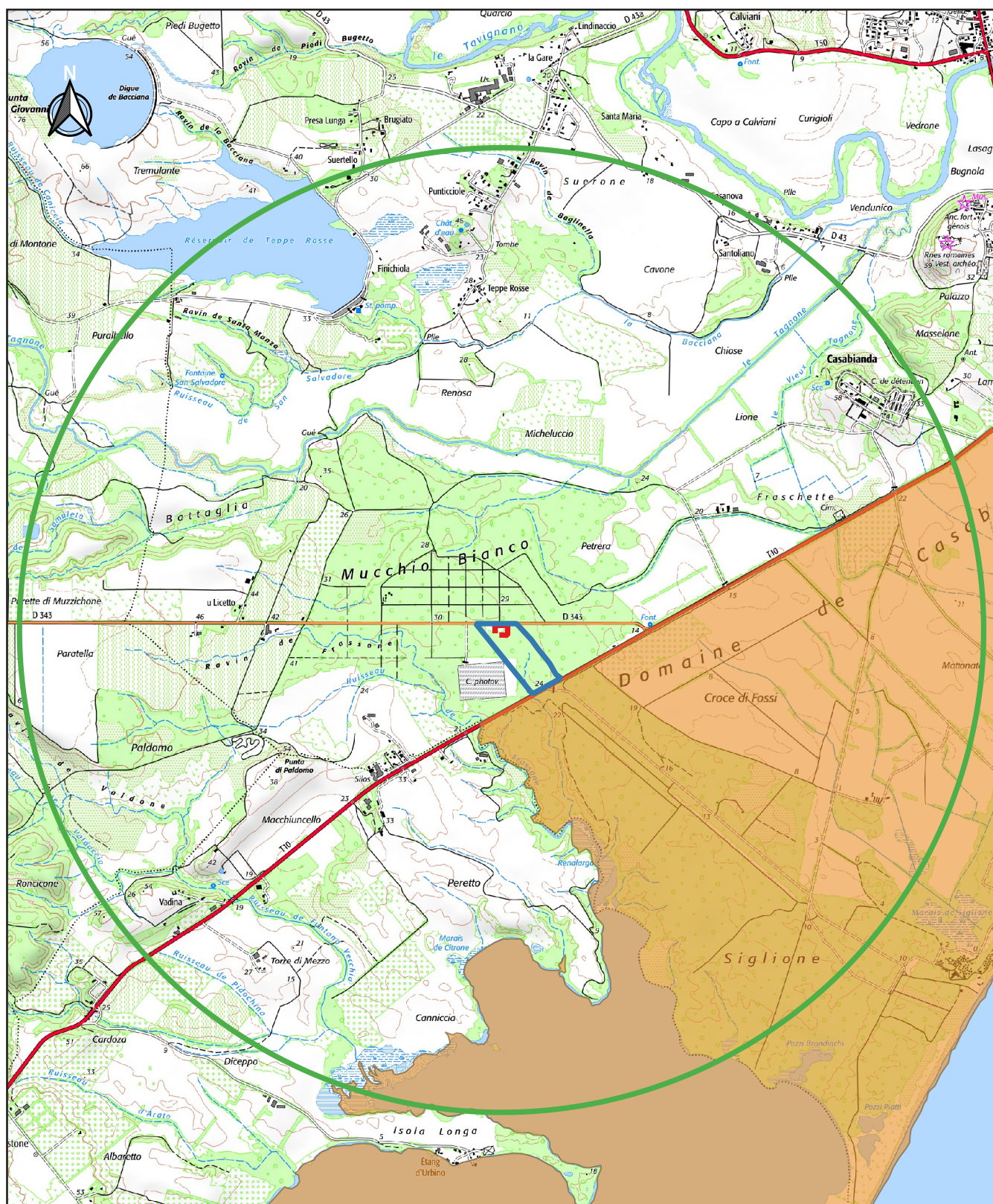
Depuis 2008, ce réseau a été complété en mer par la désignation de site Natura 2000 en mer. Ces sites peuvent être mixtes (à savoir terrestres et marins) ou exclusivement marins. En Corse, tous les sites Natura 2000 en mer sont mixtes.

Au total, un espace Natura 2000 est compris dans un rayon de 3 km autour de la zone d'études. Cette distance permet une bonne prise en compte du patrimoine naturel environnant compte tenu de la nature du projet. Les zones Natura 2000 identifiées dans un rayon de 3 km sont présentées ci-dessous.

> Tableau : Zones Natura 2000 présentes dans un rayon de 3 km.

Identifiant national	Type	Nom	Superficie	Situation	Distance à vol d'oiseau (km)
FR9410098	ZPS	Urbino	2 377 ha	Aval hydraulique	0,4

La cartographie en page suivante localise le projet par rapport aux périmètres écologiques.



Légende :

- Zone d'études 3 km
- Parcelle 423 section D
- Zone d'études
- Natura 2000 - ZPS Urbino

0 500 1 000 m

Figure n°7. Localisation géographique des Natura 2000

La zone Natura 2000 « *Urbino* » est un site formé par trois grands types de milieux : les zones humides avec les eaux libres et la végétation palustre, les zones de maquis bas et agricoles et les zones de maquis arboré et forêt.

Ce site est important par sa diversité pour la migration et l'hivernage des oiseaux d'eau à l'échelle de la Corse. Les effectifs de Grandes Aigrettes sont assez importants en hiver. C'est aussi le seul site de Corse où niche la Lusciniole à moustaches. On trouve aussi le Blongios nain nicheur. Une petite colonie de Sternes pierregarins s'est installée en 2008-2009 et semble faire souche (nidification sur des radeaux artificiels).

2.3. Les autres périmètres de protection

Il existe de nombreux périmètres de protection différents à l'échelle nationale et internationale. Nous pouvons citer les APPB, les parcs naturels, les réserves naturelles, les sites RAMSAR... Ces zones ont des objectifs spécifiques, mais elles visent de manière générale à la conservation des espèces protégées.

Au total, trois (3) zonages sont compris dans un rayon de 3 km autour de la zone d'études. Cette distance permet une bonne prise en compte du patrimoine naturel environnant compte tenu de la nature du projet.

> Tableau : autres périmètres de protection présents dans un rayon de 3 km.

Identifiant national	Type	Nom	Superficie	Situation	Distance à vol d'oiseau (km)
FR7200027	RAMSAR	Étang d'Urbino	795 ha	Aval hydraulique	1,8
FR1100726	Périmètre du Conservatoire du littoral	Étang d'Urbino	795 ha	Aval hydraulique	1,8
00268	ZICO	Étang d'Urbino et zones humides périphériques	5 182 ha	Aval hydraulique	0,5

L'emprise du projet est située à proximité d'un site Ramsar, propriété du conservatoire du littoral.

La Convention sur les zones humides d'importance internationale, ou **Convention Ramsar** est un traité international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.

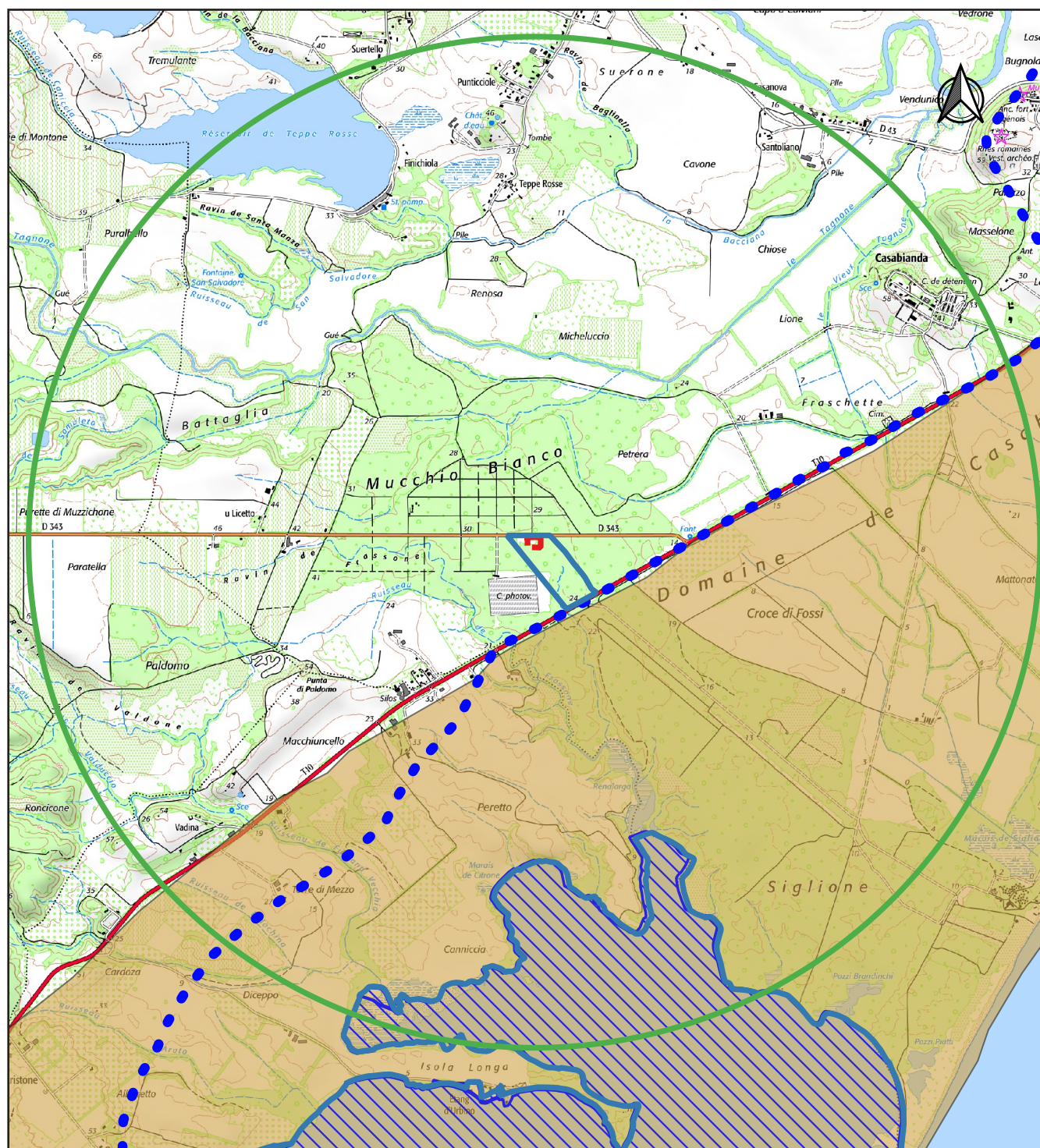
La Convention définit les «zones humides» comme des étendues saturées d'eau ou inondées, temporairement ou en permanence.

Le **Conservatoire de l'espace littoral** et des rivages lacustres est un établissement public de l'État à caractère administratif qui a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière ayant pour objets la sauvegarde du littoral, le respect des équilibres écologiques et la préservation des sites naturels ainsi que celle des biens culturels qui s'y rapporte (Article L322-1 du Code de l'Environnement).

La **zone d'intérêt pour la conservation des Oiseaux** (ZICO) est un outil qui se recoupe avec les sites Natura 2000. Elle sert à protéger les habitats essentiels pour les oiseaux, notamment les espèces migratrices et menacées. Elle vise à préserver la biodiversité en régulant les activités humaines qui pourraient nuire à ces zones sensibles.

Les **Espaces Proches du Rivage** (EPR) du PADDUC sont définis par l'article L.146-4, du code l'urbanisme qui précise que « *l'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement* » et qu'elle doit être limitée dans les Espaces Proches du Rivage ; elle pose, par ailleurs, le principe de l'inconstructibilité de la bande littorale des 100 mètres. (Livret IV, PADDUC).

La cartographie en page suivante localise le projet par rapport aux périmètres écologiques.



Légende :

- Zone d'études 3 km
- Parcelle 423 section D
- Zone d'études
- Site RAMSAR "Étang d'Urbino"
- Périmètre du Conservatoire du littoral "Étang d'Urbino"
- ZICO "Étang d'Urbino et zones humides périphériques"
- • Espaces Proches du Rivage

0 500 1 000 m



Figure n°8. Localisation géographique des autres périmètres de protection

2.4. La trame verte et bleue

2.4.1. À l'échelle du territoire communal d'Aleria

L'identification d'éléments naturels pouvant composer une trame verte et bleue sur le territoire est d'abord réalisée à partir du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC).

Ce dernier identifie des réservoirs de biodiversité en amont du projet, au niveau des ZNIEFF I identifiées précédemment (Étang et zone humide d'Urbino, Littoral de Casabianda et marais de Siglione, Littoral, boisements et zones humides de Casabianda et Pinia) ainsi que des corridors existent entre ces réservoirs.

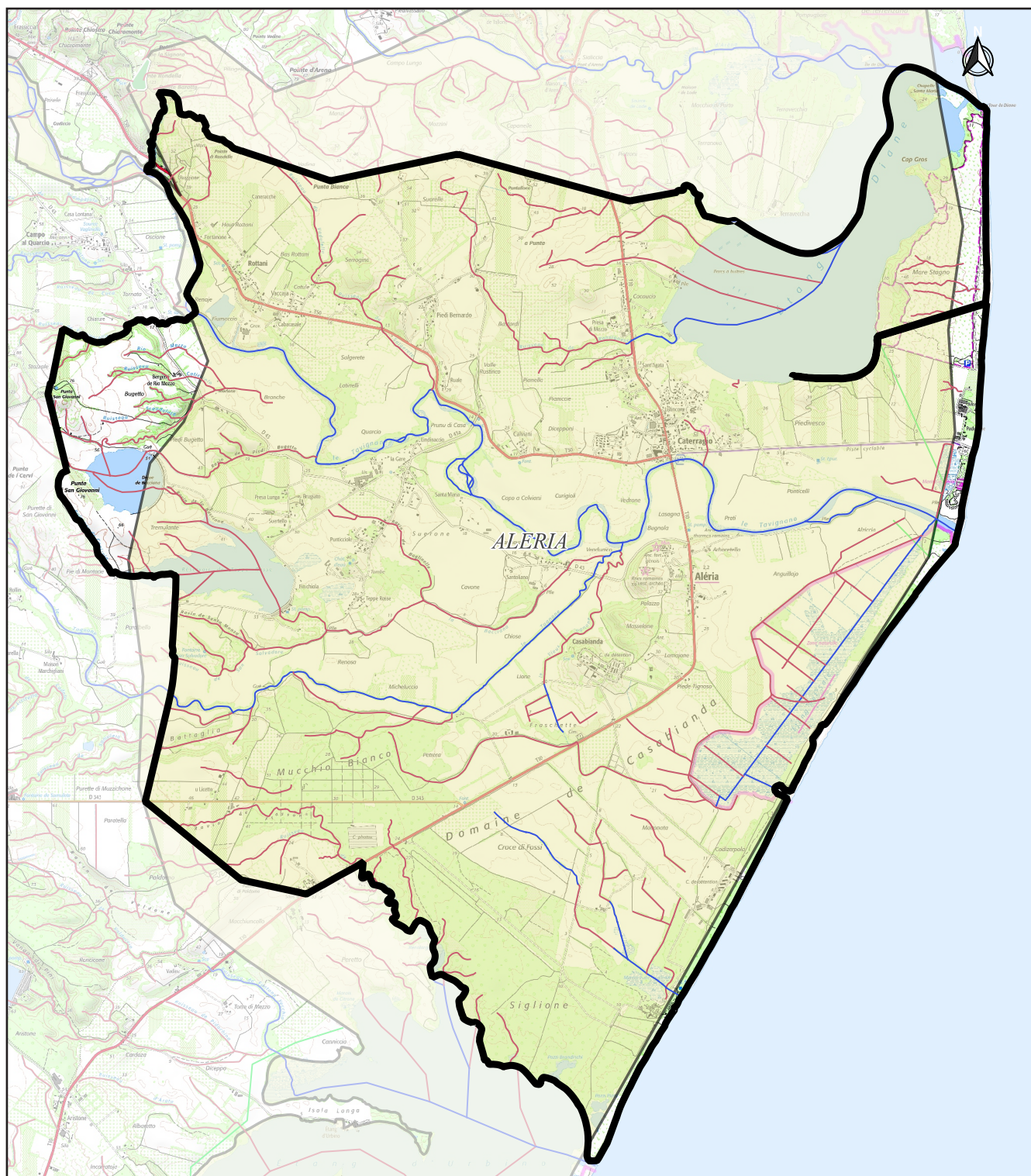
Le territoire communal d'Aleria est recouvert à 99% d'un réservoir de biodiversité de basse altitude défini par le PADDUC. Plusieurs réservoirs de la trame bleu sont également identifiables au sein du territoire communal : la digue de Bacciana et le réservoir de Teppe Rosse à l'Ouest de la commune, l'étang de Diane au Nord-Est du territoire et le fleuve du Tavignano qui joue à la fois le rôle de réservoir et de corridor biologique.

Toutefois, le PADDUC n'identifie aucun corridor écologique sur le territoire communal. Néanmoins, les cours d'eau permanents, ainsi que les principaux cours d'eau intermittents traversant le territoire communal jouent un rôle de corridor écologique.

La cartographie présentée en page suivante représente le principal réservoir de biodiversité de basse altitude identifié par le PADDUC au niveau du territoire communal d'Aleria ainsi que le réseau hydrographique de la commune.

Bien qu'identifier sur près de 99% du territoire communal, ce réservoir de biodiversité est fractionné en différents points au niveau du territoire communal d'Aleria :

- Les tâches urbaines formés par les zones urbaines de la commune d'Aleria;
- Et les axes routiers représentés principalement par la RT10, la RT50, la D43 et la D343.



Légende :

Limites du territoire communal d'Aleria

Cours d'eau

Intermittent

Permanent

Réservoirs de biodiversité identifiés par le PADDUC

Basse altitude

Piemont et vallée

Haute montagne

Moyenne montagne

0 1 2 km

Figure n°9. Localisation géographique de la trame verte et bleue à l'échelle de la zone d'études

2.4.2. À l'échelle de la zone d'études

L'emprise du projet est comprise, au même titre que la majeure partie du territoire communal d'Aléria, au sein d'un réservoir identifié par le PADDUC comme étant un réservoir de basse altitude.

La parcelle d'assiette du projet est par ailleurs située entre deux zones de coupures de ce réservoir de biodiversité : la RT10 et la D343. De plus, le terrain est localisé à proximité de zones artificialisées comprenant notamment un champ de panneaux photovoltaïques et une ICPE.

Également, l'emprise du projet, bien que comprise dans un réservoir de biodiversité identifié par le PADDUC, est situé au niveau d'un terrain artificialisé et ayant fait l'objet d'utilisations diverses par l'homme depuis la période des années 1950-1965.

De nombreux espaces naturels et agricoles sont cependant identifiés à proximité du terrain. Ces derniers assurent le rôle de réservoir et de corridors écologiques permettant le développement et le passage de nombreuses espèces circulant entre le littoral et les plaines agricoles de la commune.

La cartographie en page suivante localise le projet par rapport aux réservoirs de la TVB identifiée par le PADDUC.

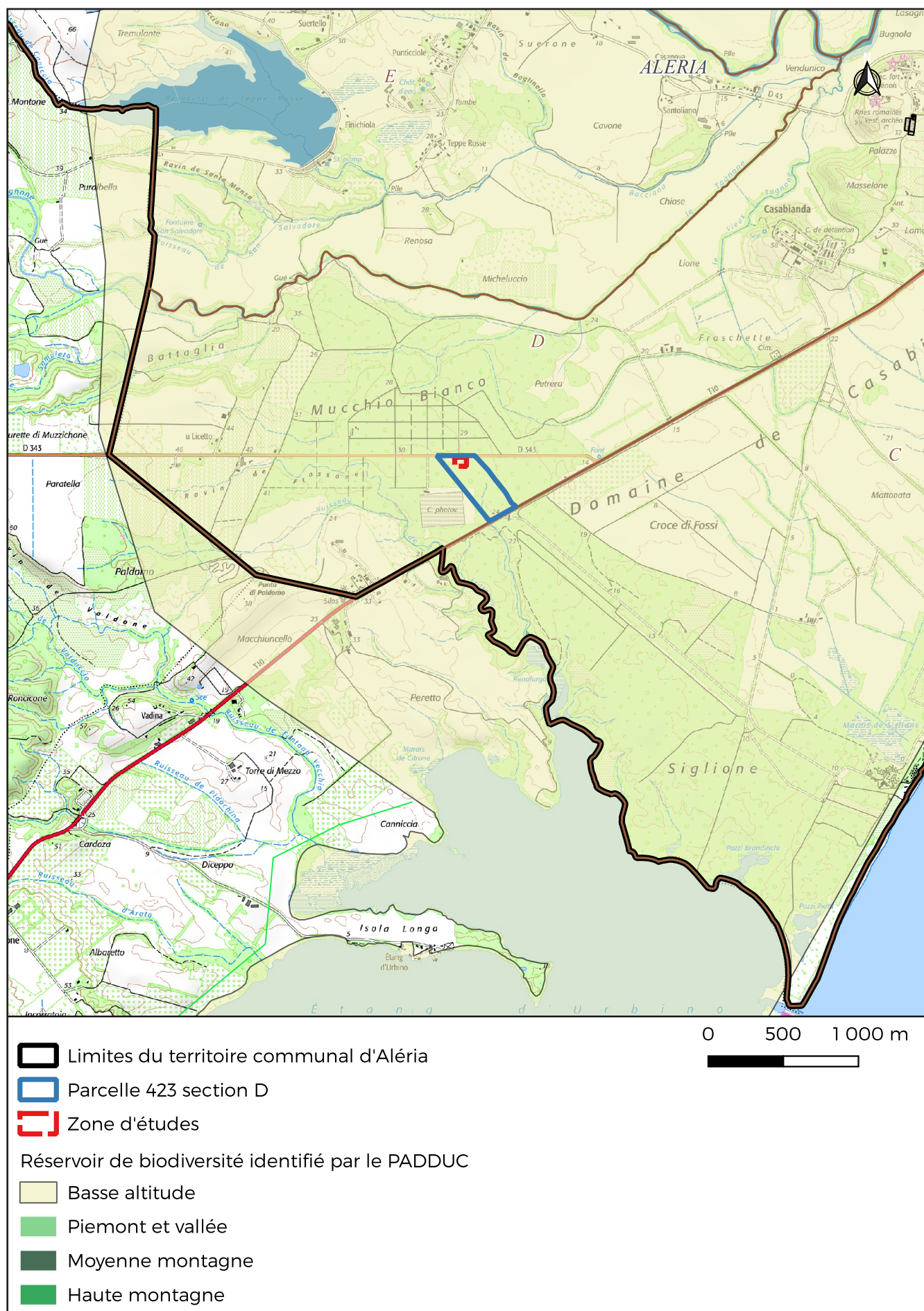


Figure n°10. Localisation géographique de la trame verte et bleue

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. Auteur et période d'inventaires

La présente étude faune et flore des terrains a été réalisée par les experts écologues du bureau d'études INGECORSE. Les intervenants sont les suivants :

> Tableau : Liste des écologues étant intervenus

Expert Niveau d'expérience	Qualité	Expertise
Sébastien PIERESCHI Chef de projet	Ingénieur écologue	Expertise faune et flore Botanique / Ornithologie / Herpétologie / Chiroptérologie / Batrachologie
Léa Moris Junior	Chargé d'étude environnement	Zones humides Expertise faune et flore Chiroptérologie / Batrachologie / Entomologie

L'ensemble des experts est formé à l'observation et à l'identification de la faune et de la flore de Corse. La période d'expertise s'est déroulée de **mai 2025 à octobre 2025**, permettant de couvrir, **au regard des enjeux identifiés en première approche**, à toute les saisons de développement et de déplacement des différentes espèces, faune et flore.

Pour la flore, les périodes importantes sont le printemps et l'été, où les espèces présentent un développement végétatif optimal, ainsi que leur floraison favorisant leur identification. Concernant la faune, selon les différents groupes, les périodes importantes s'étalent sur l'ensemble de l'année. Ceci concerne notamment l'avifaune qui est sujette à deux phases de migration par an (prénuptiale et post-nuptiale), ainsi qu'une phase de nidification (printemps/été). Les amphibiens et reptiles sont essentiellement observables au printemps et en été lorsque la température remonte. Les mammifères terrestres peuvent quant à eux être rencontrés toute l'année. Les périodes d'investigation des chiroptères en revanche se concentreront essentiellement sur la période estivale.

Les chapitres suivants présentent les techniques d'inventaires mises en œuvre sur le terrain, le matériel utilisé, ainsi que la méthodologie d'analyse appliquée pour chacun des groupes étudiés.

Le tableau ci-après présente les différentes expertises réalisées.

> Tableau : Expertises réalisées

Date	Intervenant	Météo	Commentaire
19/05/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Ensoleillé, nébulosité nul, vent nul 18°C	Passage en période printanière
12/06/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Ensoleillé, nébulosité nul, vent nul 22°C	Passage en période printanière
23/06/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Nocturne, nébulosité nul, vent nul 16°C	Passage en période nocturne printanière
16/07/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets Léa MORIS, chargée d'études	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 28°C	Passage en période estivale
23/09/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 24°C	Passage en période automnale
16/10/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 19°C	Passage en période automnale

3.2. Les zones d'études

L'aire d'étude doit être pertinente par rapport aux caractéristiques du projet. Elle varie en fonction des thématiques à étudier, de la réalité du terrain et des principales caractéristiques du projet.

La zone d'étude immédiate

Le projet mentionne une implantation stricte des bâtiments et du parking sur une partie de la parcelle cadastrale 423 de la section D.

Les inventaires faune, flore et habitat sont effectués au sein du périmètre d'implantation du projet.

La zone d'étude rapprochée

La zone d'étude intermédiaire prend en compte les espaces limitrophes de la zone d'étude immédiate. Elle constitue l'environnement avec lequel l'emprise du projet entretient des liens étroits sur le plan écologique (corridors d'espèces, continuité de cours d'eau) sans pression majeure ni fragmentation significative.

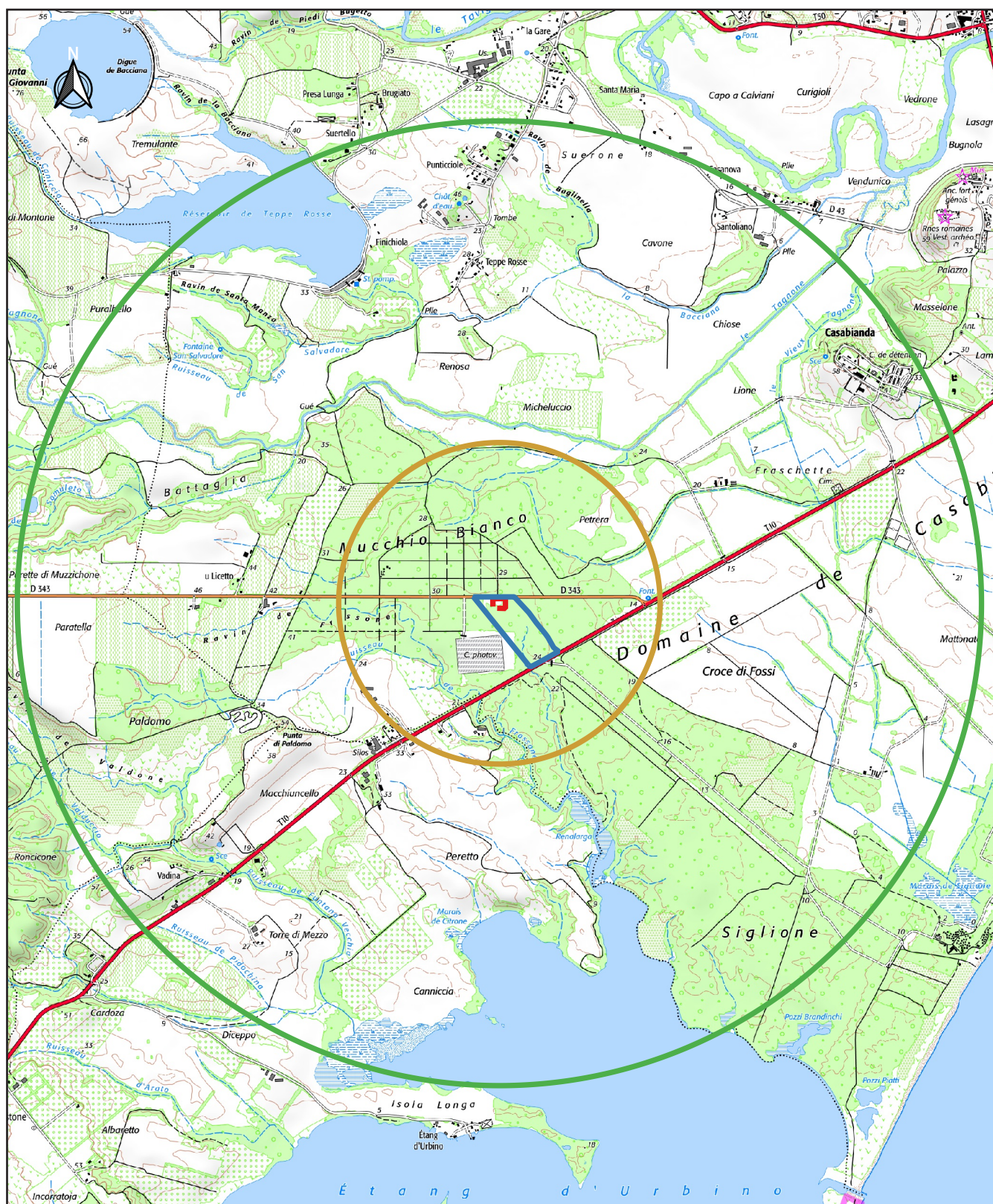
Cette zone a été définie en réalisant un tampon de 1 km de rayon autour de la zone d'étude.

L'aire d'études éloignée

L'objectif de cette zone est d'identifier les différents périmètres de protection, d'inventaire ou d'intérêt communautaire à proximité du site. Ces espaces accueillent des espèces d'intérêt particulier pouvant potentiellement se déplacer jusqu'au site du projet. Cette zone permet d'identifier en amont des prospections de terrain les espèces pouvant être rencontrées sur le terrain d'assiette du projet.

Compte tenu de la typologie du projet (construction dans la continuité de la trame urbaine existante), la zone d'étude éloignée est matérialisée par un périmètre de 3 km de rayon autour de la zone d'étude immédiate.

La cartographie sur la page suivante localise les différentes zones d'étude.



Légende :

- Zone d'études 1 km
- Zone d'études 3 km
- Parcelle 423 section D
- Zone d'études

0 500 1 000 m

Figure n°11. Localisation géographique des zones d'études

3.3. Méthodologie d'inventaires

3.3.1. Inventaires des habitats naturels

L'identification et l'analyse des habitats de la zone d'étude ont été réalisées en deux temps.

Dans un premier temps, par l'analyse des typologies d'habitats et d'occupation du sol fournis par la bibliographie existante : CORINE Biotopes, EUNIS, et les cahiers d'habitats d'intérêt communautaire. Ces données ont été corrélées aux habitats d'ores et déjà identifiés à proximité, au sein des zonages du patrimoine naturel. Une pré-carte de terrain a pu être réalisée par photo-interprétation de l'orthophotographie satellite disponible la plus récente (2019), afin d'orienter les expertises sur site.

L'ensemble des cartographies de ce rapport ont été réalisées à l'aide des logiciels de système d'information géographique (SIG) QGIS 3.4 et de dessin Adobe Illustrator.

À la suite de ce repérage préalable, le site est prospecté de manière systématique (cartographie de la végétation, repérage des milieux marginaux tels que les points d'eau, les friches, les pelouses, etc.). Les formations végétales sont caractérisées si nécessaire à partir de relevés de végétation basés sur la méthode phytosociologique et pointées au GPS.

À l'issue de cet inventaire, une carte de l'occupation du sol et des habitats naturels est établie à une échelle adaptée sur laquelle seront identifiés les secteurs potentiellement sensibles. Selon la pertinence, les habitats limitrophes immédiats sont également pris en compte.

Les investigations ont eu lieu aux dates suivantes :

> *Tableau : Expertises des habitats réalisées sur la zone d'études immédiates.*

Date	Expertise
19/05/2025	S. PIERESCHI - Chef de Projets
12/06/2025	S. PIERESCHI - Chef de Projets
16/07/2025	S. PIERESCHI - Chef de Projets L. MORIS - Chargée d'études
23/09/2025	S. PIERESCHI - Chef de Projets
16/10/2025	S. PIERESCHI - Chef de Projets

3.3.2. Inventaires des zones humides

Concernant plus spécifiquement la caractérisation des zones humides, celle-ci s'effectue selon l'Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. La promulgation de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 a confirmé cette définition, retenant les critères alternatifs de végétation et de pédologie.

Cet arrêté précise que :

«Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sols associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

*soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté. »*

Il est important de considérer que la méthodologie présentée ici n'a pas pour objectif de réaliser un inventaire complet des sols ou de la végétation du site, mais d'identifier les limites des zones humides.

Identification des zones humides selon la végétation :

Dans un premier temps, des ensembles de végétation homogènes seront définis à l'aide des orthophotographies les plus récentes. Au sein de ces ensembles, il conviendra de réaliser une à plusieurs placettes de 10 à 300 m² et positionnées de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide.

Pour chaque strate de végétation de chaque placette, une estimation visuelle du pourcentage de recouvrements des espèces permettra d'établir une liste des espèces dont le pourcentage de recouvrement est supérieur à 20 %. En additionnant les espèces obtenues pour les différentes strates, il est nécessaire d'établir si plus de 50 % des espèces sont indicatrices de zones humides, en suivant la liste décrite à l'annexe 2 table A.

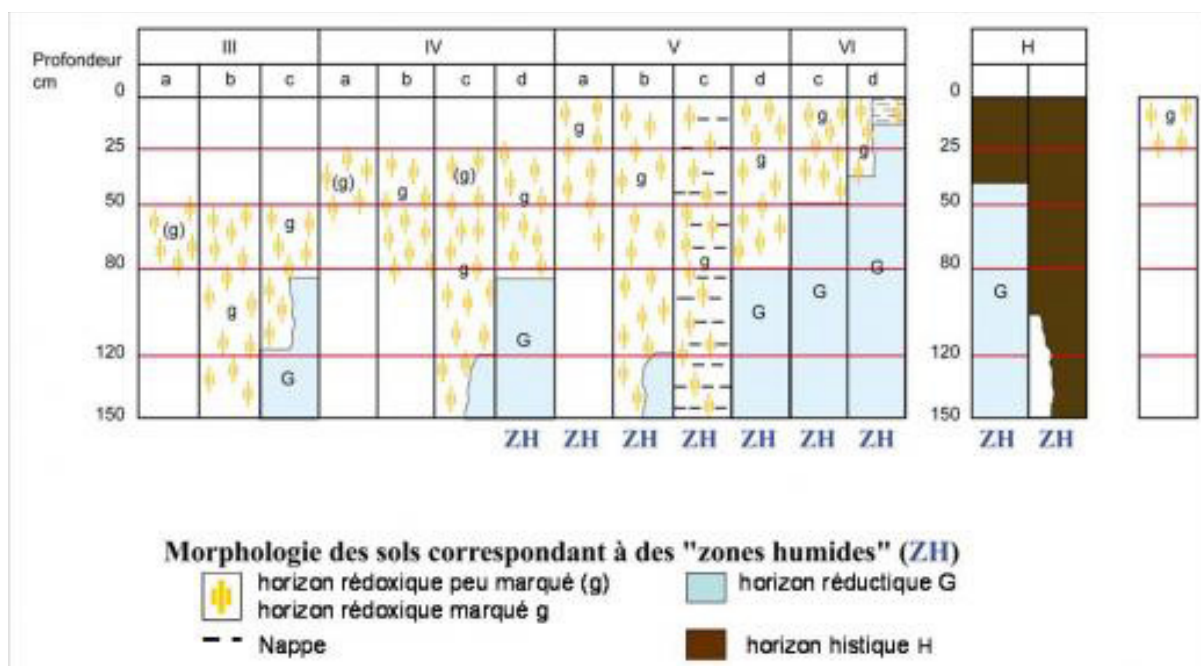
La méthode de détermination des zones humides par la végétation s'appuie sur l'Annexe II (2.1.1.) de l'Arrêté du 24 juin 2008.

Identification des zones humides selon la pédologie :

La morphologie des sols de zones humides se base sur l'hydromorphie, phénomène traduisant la saturation d'un sol en eau, et ceci de manière plus ou moins prolongée dans le temps. Selon l'arrêté du 24 juin 2008, les trois différents types de sols caractéristiques des zones humides sont :

- 1. tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ils sont toujours dans l'eau ou saturés par la remontée d'eau en provenance d'une nappe peu profonde. Ces horizons se différencient par leur taux de « fibres frottés 4 » et le degré de décomposition du matériel végétal ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
- 2. À tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol. Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- 3. Aux autres sols caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
 - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

Le schéma suivant illustre la typologie des sols correspondant à des zones humides :



> Typologie des sols et classes d'hydromorphie (Source : GEPPA 1981, modifié)

Dans certains contextes pédologiques particuliers, tel que les fluviosols sableux, l'excès d'eau prolongé ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.

Dans ce cadre, les investigations pédologiques peuvent être réalisées toute l'année, mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau. Chaque sondage, d'une profondeur de 1,20m, présenté au sein de la cartographie en page suivante a été positionné de manière à délimiter de manière la plus précise possible les limites des zones humides.

Délimitation des zones humides :

La circulaire du 18 janvier 2010 apporte des éléments méthodologiques sur la délimitation des zones humides.

Dès lors que le critère se basant sur la pédologie ou sur la végétation démontre l'existence d'une zone humide, il est possible de délimiter précisément la zone humide.

Les formations végétales hydromorphe permettent de définir une première délimitation grossière de la zone d'interface peut-être réalisé. À partir de ce travail, des sondages pédologiques répétés suivant une ligne perpendiculaire permettront d'affiner la délimitation effective de la zone humide.

3.3.3. Inventaire de la flore

L'inventaire de la flore est constitué dans un premier temps par l'analyse de la bibliographie existante concernant la flore pouvant se retrouver au sein de la zone d'études immédiate. En ce sens, ce sont les différentes espèces d'inventaires et de protection de la biodiversité qui sont étudiés, au travers notamment des fiches descriptives et formulaires standards de données (FSD) de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Cette analyse bibliographique est présentée au chapitre 2 relatif aux zonages du patrimoine naturel. Elle permet d'orienter les expertises réalisées au sein de la zone d'étude immédiate.

Ces expertises sont réalisées par trois experts écologues, mensuellement au cours des périodes de floraison optimales, à savoir le printemps et l'été (avril à septembre). L'identification des espèces s'effectue sur la base de leurs compétences, ainsi que de la bibliographie la plus récente concernant la flore régionale et nationale.

Lors de chaque expertise, l'ensemble du site est parcouru. Toutefois un effort de prospection est porté aux milieux écologiquement riches et aux abords des zones aménagées (lotissement, cimetière...), offrant des espaces à la végétation moins dense et plus diversifiée en termes de strates.

Les premières visites de l'ensemble de la zone d'étude ont permis de relever la végétation générale en présence, et les différentes espèces qui la composent.

Les expertises suivantes ont quant à elles porté une attention particulière à l'identification et la localisation précise des stations d'espèces remarquables, et protégées. Toutefois, toute nouvelle espèce observée lors des expertises complémentaires est ajoutée à la liste établie. Les différentes expertises réalisées sur la zone d'étude sont présentées dans le tableau suivant :

> *Tableau : Expertises floristiques réalisées sur la zone d'étude.*

Date	Expertise
19/05/2025	S. PIERESCHI - Chef de Projets
12/06/2025	S. PIERESCHI - Chef de Projets
16/07/2025	S. PIERESCHI - Chef de Projets L. MORIS - Chargée d'études
23/09/2025	S. PIERESCHI - Chef de Projets
16/10/2025	S. PIERESCHI - Chef de Projets

3.3.4. Inventaire de l'avifaune

L'avifaune est observée, sur le plan biologique, suivant trois principaux cycles d'activités correspondant à une période hivernale, de migration et de nidification.

L'avifaune nicheuse est celle apportant le plus d'informations quant aux fonctionnements des écosystèmes locaux.

Les prospections diurnes :

L'identification des espèces se fait à l'ouïe et à la vue à l'aide de matériel optique si nécessaire (jumelles et longue-vue, téléobjectif). L'ensemble des observations est reporté sur une fiche de terrain.

Les prospections ont été conduites durant la période de nidification des oiseaux.

Une attention particulière a été consacrée à la recherche des espèces discrètes comme les rapaces, certains passereaux, etc. ou encore au dénombrement plus précis des espèces patrimoniales.

À cette occasion, les indices laissés par les oiseaux (nid, plumes, fientes, pelotes de réjection...) ont été identifiés et permettront de compléter l'inventaire.

Sorties nocturnes :

En complément aux observations diurnes, une expertise de nuit a permis d'inventorier une avifaune aux mœurs spécifiquement nocturnes et/ou crépusculaires comme certains rapaces ou encore les caprimulgidae (Engoulevent d'Europe). L'inventaire nocturne a été réalisé à partir de points d'écoute et l'utilisation de la méthode dite de « la repasse ». Cette dernière consiste à émettre à l'aide d'un magnétophone les manifestations sonores d'une espèce donnée afin de stimuler son comportement de chant. Dans le cadre du projet, une soirée d'écoute nocturne concernant les rapaces nocturnes a été réalisée.

Précisions sur la méthode IPA :

L'Indice Ponctuel d'Abondance ou IPA est une technique d'inventaire de l'avifaune, permettant d'obtenir une bonne représentativité du cortège présent sur un site.

L'objectif est de réaliser des points de comptages des individus observés ou entendus, au sein de chacun des grands types d'habitats (milieux aquatiques, maquis, forêts, etc.) présents. Ces points doivent être espacés de 300 à 500 mètres afin d'éviter les doubles comptages et ainsi fausser la donnée sur l'espèce.

Sur chaque point (au moins deux par habitat), l'observateur reste immobile pendant 20 minutes précisément. Tous les individus de chaque espèce d'oiseau contactée doivent être notés, et ce sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). À la fin du dénombrement, le nombre d'espèces et

d'individus de chacune d'elles est totalisé en nombre de couples.

Un rayon visuel théorique de 100 mètres a été placé autour de chaque point afin de matérialiser le recouvrement sur la zone d'études. Certains points ont été ajoutés afin de compenser les variations topographiques du terrain pouvant bloquer la visibilité. Le matériel utilisé permet d'élargir considérablement ce rayon visuel si nécessaire, jusqu'à plusieurs centaines de mètres.

Étant donné la surface à inventorier, les milieux susceptibles d'accueillir des espèces remarquables sont prospectés en priorité (ripisylve, cours d'eau...).

Le comptage doit être effectué par temps relativement calme (les intempéries, le vent fort et le froid vif doivent être évités), durant la période comprise entre 30 minutes et 4 à 5 heures après le lever du jour, qui correspond au pic d'activité pour les oiseaux diurnes. Dans le cas de la présente étude, l'observateur est muni de jumelles et d'un appareil photographique équipé d'un téléobjectif.

Après chaque session d'observation de 20 minutes, une liste de l'ensemble des espèces contactées est ainsi établie.

Les investigations ont eu lieu aux dates suivantes :

> *Tableau : Expertises concernant l'avifaune réalisées sur la zone d'étude.*

Date	Conditions météorologiques	Expertise	Observation
19/05/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent nul 18°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Diurne
12/06/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent nul 22°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Diurne
23/06/2025	Nocturne, nébulosité nul, vent nul 16°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Nocturne
16/07/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 28°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets Léa MORIS, chargée d'études	Diurne
23/09/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 24°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Diurne
16/10/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 19°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Diurne

3.3.5. Inventaire des reptiles

Les reptiles sont recensés à partir de prospections ciblées sur les micro-habitats favorables aux reptiles (dalles rocheuses, murettes, éboulis, talus ensoleillés, berges sèches, abreuvoirs, fontaines, troncs creux, tas de bois, terriers, lisières...) complétées, pour les Ophidiens, par la recherche d'indices de présence (mues).

Une attention toute particulière est portée à la recherche de la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*), dont la présence est fortement probable. La recherche de la Tortue d'Hermann suit un protocole défini.

Recherche spécifique de la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*)

Dans le cadre du dossier, et selon les recommandations de la DREAL de Corse, des investigations relatives à la tortue d'Hermann sont réalisées suivant le protocole élaboré et rédigé par Marc CHEYLAN et Aurélien BESNARD du CNRS/EPHE de Montpellier.

La recherche des Tortues d'Hermann est réalisée au cours d'une expertise sur la totalité du terrain d'assiette du projet. L'expertise est effectuée par un chargé d'études, pendant une durée d'une heure effective.

Les conditions optimales pour la recherche de l'espèce sont les suivantes :

- La période printanière : en général du 15 avril au 15 juin, en tenant compte des variations interannuelles de la météo.
- La plage horaire : les tortues ayant une activité variable au cours de la journée, il est préférable d'effectuer les comptages le matin, à partir de 2 heures après le lever du soleil et jusqu'à 13-14 heures au plus. Cette plage horaire concentre la plus forte activité des individus.
- Les conditions météorologiques: ce facteur influe fortement sur l'activité des tortues. Il conviendra de ne faire les comptages que par temps ensoleillé ou faiblement nuageux, faible vent, et température conformement à l'activité des tortues, c'est à dire entre 20 et 35°C de température ambiante.
- La structure de la végétation : les habitats favorables, tels que les fruticées et les formations de maquis seront prospectées prioritairement. Une attention particulière sera également portée aux blocs rocheux, pieds de murs, et autres caches possibles.
- La vitesse de progression de l'observateur doit être lente, avec une attention visuelle soutenue (exploration méthodique du sol de part et d'autre du sens de marche).

Pour chaque individu identifié, il est reporté sur une fiche les différentes informations générales nécessaires au suivi de l'espèce: la commune concernée, la date, le nom et prénom de l'observateur, les heures de début et de fin de la prospection. Ensuite, l'animal est décrit dans sa morphologie (taille, sexe, âge) et son comportement lors de sa découverte.

L'observation est géolocalisée et reportée sur une cartographie de la zone d'étude.

> Tableau : Expertises des reptiles réalisées sur la zone d'études immédiates.

Date	Conditions météorologiques	Observation
19/05/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent nul 18°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets
12/06/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent nul 22°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets
16/07/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 28°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets Léa MORIS, chargée d'études
23/09/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 24°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets
16/10/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 19°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets

3.3.6. Inventaire des amphibiens

Le recensement de la batrachofaune est réalisé à partir de points d'écoute, et de prospections nocturnes à la lampe dans de bonnes conditions météorologiques. Les pontes et les formes juvéniles (têtards et larves d'Urodèles) seront prises en compte dans l'inventaire.

Une attention particulière sera également portée aux modalités d'accès aux lieux de reproduction et aux possibilités de dispersion et/ou de colonisation (métapopulation).

Les investigations ont eu lieu aux dates suivantes :

> Tableau : Expertises des amphibiens réalisées sur la zone d'études immédiates

Date	Conditions météorologiques	Observation	
19/05/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent nul 18°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Diurne
12/06/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent nul 22°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Diurne
23/06/2025	Nocturne, nébulosité nul, vent nul 16°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Nocturne
16/07/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 28°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets Léa MORIS, chargée d'études	Diurne
23/09/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 24°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Diurne
16/10/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 19°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Diurne

3.3.7. Inventaire des mammifères terrestres

L'inventaire des mammifères terrestres est basé sur l'observation directe, sur la recherche d'indices de présence (terriers, cris, couches, empreintes, fèces, reliefs de repas...).

Les modalités d'utilisation des différents milieux du site seront discutées (gîte de reproduction, territoire de chasse, axe de déplacement...).

Les données concernant les micromammifères seront recueillies à partir de l'analyse de pelotes de réjection de rapaces nocturnes ramassées sur le site, complétées pour certaines espèces par la recherche d'indices de présence (nids, restes de repas...).

L'inventaire des micromammifères par des techniques spécifiques ne sera pas mis en place par rapport aux enjeux du projet et au coût que cela générerait.

Dans le cadre de la présente étude, une expertise avec un effort de prospection soutenue a été mise en œuvre sur les périodes propices. Toutefois, chaque expertise fut l'occasion de relevé des indices de présence. Ainsi chaque visite de terrain a bénéficié à l'inventaire des mammifères terrestres.

> Tableau : Expertises des mammifères terrestres réalisées sur la zone d'études immédiates

Date	Conditions météorologiques	Observation
19/05/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Ensoleillé, nébulosité nul, vent nul 18°C
12/06/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Ensoleillé, nébulosité nul, vent nul 22°C
23/06/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Nocturne, nébulosité nul, vent nul 16°C
16/07/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets Léa MORIS, chargée d'études	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 28°C
23/09/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 24°C
16/10/2025	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 19°C

3.3.8. Inventaire des chiroptères

L'inventaire des chiroptères est basé sur l'observation directe, la détection et l'identification des signaux sonar des chauves-souris. La méthode d'écoutes passives au moyen de boîtiers d'enregistrement automatique d'ultrasons permet des enregistrements sur de longues durées. Ce dispositif permet de contacter la plupart des espèces présentes sur le site y compris les espèces faiblement détectables en raison de leurs émissions peu puissantes (oreillards, rhinolophes) et les espèces rares ou présentes en faible nombre ayant une probabilité de contact plus faible.

Les boîtiers d'enregistrement sont déployés sur le site au cours de nuits complètes et stockent tous les signaux d'écholocation perçus, de la tombée du jour au lever du soleil. Les enregistrements récoltés au cours des périodes d'inventaires sont analysés a posteriori et permettent de dresser une liste d'espèces et de comparer les indices d'activité entre les périodes d'inventaire.

L'enregistreur SM4 BAT :



> Détecteur et enregistreur d'ultrasons SM4BAT (Source : Wildlife Acoustics)

Cette description reprend la notice technique de Wildlife acoustics de 2018.

Le SM4BAT FS est le modèle le plus récent de la série Song Meter ; c'est un enregistreur ultrasonique résistant aux intempéries, programmable, à un canal, spectre complet, conçu pour le contrôle périodique, saisonnier et à long terme des chauves-souris et autres espèces sauvages ultrasoniques dans presque toutes les conditions environnementales.

Le SM4BAT FS crée des enregistrements, spectre complet, de haute qualité qui peuvent facilement être visionnés et analysés à l'aide d'un logiciel adapté.

L'appareil permet de programmer des enregistrements quotidiens par exemple pour des heures relatives au lever et au coucher du soleil, des cycles de service ayant des trames d'enregistrement marche/arrêt et des contrôles continus toute la journée et toute la nuit. Il

assure jusqu'à 450 heures d'enregistrement sur des semaines ou des mois. La sauvegarde des données est assurée par deux cartes SD, basculant automatiquement sur la seconde en cas de manque d'espace disponible.

Afin d'obtenir des enregistrements exhaustifs chaque nuit, l'appareil a été programmé pour réaliser des enregistrements sur une plage horaire située entre 30 min avant le coucher du soleil et 30 min après son lever. Et ce pour une fréquence de 384 kHz, assurant un balayage optimal pour l'ensemble des espèces présentes au sein de la zone méditerranéenne.

Outil d'analyse des données :

SonoChiro® est un logiciel de traitement automatique des enregistrements ultrasonores de chiroptères qu'ils soient en expansion de temps ou en direct. Ce logiciel fournit une aide précieuse pour tous les utilisateurs de détecteurs ultrasoniques de chiroptères, notamment dans le cas d'enregistreurs autonomes permettant l'accumulation de grands volumes de données.

Ses diverses fonctionnalités le rendent utile dans divers contextes d'analyse : inventorier les espèces d'un site, dénombrement des contacts, quantification des captures de proie (buzz), mise en évidence d'une activité sociale, etc.

SonoChiro® ne peut se substituer complètement à une identification manuelle, car un taux d'erreur nul est inatteignable dans l'état actuel des connaissances et des avancées technologiques. Cependant, SonoChiro® a été construit de manière à faciliter au maximum le traitement de ses propres erreurs, notamment via un jeu d'indices de confiance pertinents. Ainsi, le gain de temps réalisé via l'utilisation de SonoChiro® est considérable. Celui-ci varie selon de nombreux facteurs (objectifs visés, qualité des enregistrements, etc.), mais il est généralement supérieur à 90 %, il dépasse même 99 % dans de nombreux cas.

SonoChiro® traite les enregistrements en 2 phases : détection puis classification.

Le processus de détection consiste à localiser puis caractériser dans les fichiers enregistrés un maximum de signaux potentiellement émis par les chiroptères. SonoChiro® a en effet été développé dans un souci d'être le plus sensible possible dans sa détection des signaux de chiroptères, de façon à permettre la mise en évidence d'espèces discrètes même en cas de faible intensité et/ou de mauvaise qualité de signal. Cette approche a pour conséquence qu'un grand nombre de parasites sont dans un premier temps considérés comme signaux potentiels de chiroptères par le logiciel, mais ces parasites sont efficacement filtrés lors de la phase suivante.

Le processus de classification s'appuie sur la caractérisation des signaux détectés lors de la phase précédente. Cette classification s'opère sur chaque fichier où le logiciel a détecté des signaux de chiroptères. SonoChiro® détermine en premier lieu si le fichier contient une ou deux espèces de chiroptères.

Dans le premier cas, la classification s'opère sur l'ensemble des signaux de chiroptères présents sur chaque fichier considéré comme appartenant à un même « contact ».

Dans le second cas, la classification s'opère séparément sur les 2 sous-ensembles de signaux identifiés comme appartenant à 2 « contacts » différents. À l'issue de cette phase de classification, chaque contact bénéficie d'une identification à 5 niveaux :

- Une prédiction spécifique pour chaque cri : affichage de l'espèce la plus probable et de son niveau de probabilité ;
- Une prédiction spécifique pour chaque séquence accompagnée d'un indice de confiance allant de 0 à 10 ;
- Une prédiction du groupe d'espèce, moins précise, mais d'une fiabilité plus importante, accompagnée d'un indice de confiance, également de 0 à 10 ;
- Un indice de présence de buzz (lbuz) mettant en évidence un comportement de capture de proie et donc de chasse, également de 0 à 10 ;
- Un indice de présence de cris sociaux (lcs) mettant en évidence la proximité d'un gîte pour de nombreuses espèces, également de 0 à 10.

L'association d'un indice de confiance à chaque niveau d'identification est un complément indispensable à l'identification elle-même. En effet, SonoChiro® a été construit de manière à ce que chaque indice de confiance reflète au plus près le risque d'erreur d'identification. Ainsi, l'utilisateur peut identifier pour chacune de ces analyses un indice de confiance seuil en deçà duquel les identifications sont fausses ou douteuses. Il peut traiter ces erreurs en masse pour un gain de temps optimal.

Enfin, des informations quantitatives supplémentaires sont fournies pour chaque contact: nombre de cris, fréquence dominante médiane, intervalle médian et qualité du signal.

Le logiciel couvre actuellement 31 des 39 espèces européennes. L'apprentissage a été réalisé sur plusieurs millions de cris enregistrés dans l'ensemble de l'Europe, de la Lituanie à l'Espagne et de la Serbie à l'Irlande avec un minimum de 1 000 cris pour chacune des espèces considérées.

Dans le cadre de la présente étude, l'objectif sera de mettre en exergue la richesse spécifique du groupe des chiroptères pratiquant la zone d'étude. Les différentes périodes d'écoute ne permettent pas de quantifier l'activité de chaque espèce.

L'inventaire ainsi réalisé permettra toutefois d'identifier les enjeux de conservation relatifs aux espèces présentes grâce à la bibliographie existante (milieu fréquenté, sensibilité, etc.).

Le matériel a été placé au sud de la zone d'étude, à proximité de la ligne de crête. De cette manière, l'enregistreur peut capter les différentes trajectoires transversales des chiroptères sur la zone d'étude.

Les différentes écoutes ont été réalisées aux dates suivantes :

> *Tableau : Dates et conditions des enregistrements passifs*

Date des expertises	Écoute	Conditions météorologiques
16/07/24 - 21/07/24	Passive	Globalement bonnes
26/10/24 - 28/11/24	Passive	Globalement bonnes

Au regard de l'aménagement projeté sur la zone d'étude, l'objectif ici n'est pas de réaliser une analyse exhaustive des chiroptères, mais de connaître les espèces qui fréquentent le site, ainsi que le rôle et l'importance écologique de ce dernier pour celles-ci.

État de l'art bibliographique sur les chiroptères :

La Corse accueille vingt-deux espèces de chauves-souris (pour 34 espèces en France continentale) représentant à elles seules plus de la moitié des mammifères sauvages terrestres présents sur l'île. Cette richesse spécifique est la plus importante des îles du bassin occidental de la Méditerranée (Groupe Chiroptères Corse). Concernant la commune de Corte, le Groupe Chiroptère Corse précise dans son ouvrage « Les chauves-souris de Corse » de 2011 qu'un total de 19 espèces pratique ces territoires (données 1989-2009). Ces espèces sont les suivantes :

Liste des chiroptères pouvant fréquenter le site.

Espèces
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)
Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)
Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)
Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)
Murin du Maghreb (<i>Myotis punicus</i>)
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)
Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)
Oreillard montagnard (<i>Plecotus macrobullaris</i>)
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)
Rhinolophe Euryale (<i>Rhinolophus euryalus</i>)
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)
Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)

Ces 19 espèces de chauves-souris sont susceptibles de pratiquer la zone d'étude et ses abords.

La cartographie en page suivante localise le point d'écoute passif.



Légende :

0 10 20 m

-  Zone d'études
-  Point d'écoutes chiroptères



Figure n°12. Localisation géographique du point d'écoute passif

3.3.9. Inventaire de l'entomofaune

Dans un premier temps, une recherche bibliographique est effectuée : les espèces d'insectes présentes en Corse et potentiellement présentes sur la zone d'étude sont recensées. La recherche est ciblée sur les enjeux potentiels : les espèces protégées et les espèces des listes rouges (régionale et/ou nationale).

De plus, une cartographie des habitats de la zone d'étude est réalisée au préalable. Une analyse fonctionnelle des habitats est effectuée afin d'orienter les prospections.

Dans un second temps, des prospections sont réalisées sur la zone d'étude. Les Rhopalocères, Odonates, et Orthoptères sont identifiés en priorité : il s'agit de bio-indicateurs connus, plus facilement identifiables.

Les prospections se déroulent entre mai et juillet afin de couvrir la majeure partie du calendrier écologique des espèces. La zone est parcourue en journée entre 10h et 17h dans les conditions suivantes :

- Un temps ensoleillé : une couverture nuageuse < 75%, pas de pluie ;
- Peu ou pas de vent (< 30km/h) ;
- Des températures comprises entre 13 et 30°C.

Les dates d'investigation sont présentées au sein du tableau ci-dessous.

> *Tableau : Expertises de l'entomofaune réalisées sur la zone d'études immédiates.*

Date	Conditions météorologiques	Observation
16/07/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 28°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets Léa MORIS, chargée d'études
23/09/2025	Ensoleillé, nébulosité nul, vent faible 24°C	Sébastien PIERESCHI, chef de Projets

L'ensemble de la zone d'étude est parcourue à pied en suivant un cheminement semialéatoire. Une plus grande attention est portée aux habitats favorables aux espèces d'insectes. Les Rhopalocères se trouvent principalement dans les prairies humides, pelouses sèches, lisières de forêts, et friches. Les Odonates se trouvent à proximité de milieux aquatiques (permanents ou temporaires).

Les espèces sont recherchées à vue, si besoin avec des jumelles. Elles ne sont capturées qu'en cas de nécessité à l'aide :

- D'un filet à papillons pour les Rhopalocères et Odonates ;
- D'une épuisette de petite taille pour les Orthoptères ;
- D'un filet fauchoir pour les Orthoptères et Coléoptères.

Des cahiers d'identification et des loupes sont utilisés.

Ainsi, pour chaque date de prospection, on relève sur la fiche de terrain :

- Les conditions météorologiques : température, vent, couverture nuageuse, précipitations ;
- Les espèces contactées, le nombre d'individus par espèce, et les habitats utilisés.

Pour les Rhopalocères, on note également les plantes-hôtes rencontrées, la présence d'oeufs, de chenilles ou de chrysalides. Pour les Odonates, les exuvies et le comportement des adultes (tandem, accouplement, ponte) sont pris en compte.

Finalement, une analyse sommaire des données est effectuée. Un bilan est réalisé pour chaque Ordre, sur la diversité et les effectifs recensés, et les habitats utilisés ; en appuyant sur les espèces remarquables, menacées et protégées. Ainsi, les enjeux de conservation sont déterminés.

Les textes législatifs et autres listes d'importance sont pris en compte :

- Liste des insectes bénéficiant d'une protection sur le territoire français ;
- Liste des insectes et mollusques inscrits à la Directive « Habitats-Faune-Flore » ;
- Liste rouge régionale (ou nationale) ;
- Liste des espèces déterminantes des ZNIEFF (Corse).

3.4. Méthodologie de définition des enjeux

3.4.1. Méthodologie de définition des enjeux des habitats

La hiérarchisation des enjeux de préservation est nécessaire afin d'évaluer les niveaux d'impacts induits par le projet. Il est nécessaire de croiser plusieurs critères afin de fournir une analyse la plus exhaustive possible.

Cette hiérarchisation considère les éléments suivants :

- **La responsabilité** renseigne la proportion de l'habitat présente sur le secteur considéré par rapport à une échelle plus large. Il s'agira ici d'étudier la rareté de l'habitat à l'échelle régionale et/ou locale. Nous prendrons également en considération les habitats déterminant ZNIEFF et les statuts légaux de protection relevant de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- **L'état de conservation** renseigne les différents facteurs constatés pouvant entraîner la dégradation de l'habitat. De manière générale, il existe plusieurs pressions comme la présence d'espèces exotiques envahissantes, des traces de pollutions, un surpâturage.

- **Le rôle fonctionnel** de l'habitat permet de fournir un certain nombre de services écosystémiques comme la séquestration du CO₂, l'amélioration de la qualité de l'eau, un support de biodiversité...

De cette analyse initiale, il est défini une première approche (indicative) des habitats les plus sensibles et contraignants en termes de préservation face à tout type d'aménagement. Le croisement de données est présenté au sein du tableau suivant :

Critères d'évaluation*	Valeur de l'enjeu
Habitat pauvre, défavorable à l'accueil d'une biodiversité riche et varié, n'offrant pas d'intérêt écologique et écosystémique significatif. Ex : terrain défriché, monospécifique, piste et route.	Très faible
Habitat à faible valeur patrimoniale n'accueillant pas d'espèce floristique patrimoniale, très commun à commun sur l'île et étant un support de biodiversité limité à quelques groupes ou espèces. Ex. : maquis, fruticée	Faible
Habitat commun à peu commun sur l'île. Il peut être considéré comme étant déterminant ZNIEFF, une zone humide et/ou un habitat d'intérêt communautaire . Il remplit un certain nombre de fonction écologique et permet d'accueillir une biodiversité riche ou une faune et une flore spécifique. Ex. : boisement de chêne vert	Modéré
Habitat assez rare à rare sur l'île ou à la sensibilité particulière. Il est considéré comme étant un habitat d'intérêt communautaire (pouvant être déterminant ZNIEFF et/ou une zone humide). Il offre de nombreux services écosystémiques favorables à l'accueil d'une faune et une flore d'intérêt. Ex. : ripisylves	Fort
Habitat très rare, marginal sur l'île et présentant une grande sensibilité au regard de sa conservation. Il est être considéré comme étant un habitat d'intérêt communautaire (pouvant être déterminant ZNIEFF et/ou une zone humide) . En général de superficie limitée, il est très riche en termes de biodiversité et assure des rôles écologiques spécifiques et singuliers, souvent associés à un groupe d'espèce précis. Ex. : zone humide, marais.	Très fort

*Au regard de l'étage de végétation mésoméditerranéen

3.4.2. Méthodologie de définition des enjeux floristique

L'évaluation du niveau d'enjeu globale se traduit par un croisement multicritères des différents statuts et du niveau de patrimonialité associés à chacune des espèces identifiées au sein de la zone d'étude.

Cette hiérarchisation considère les éléments suivants :

- Le niveau de **patrimonialité** est extrait de la liste rouge régionale de la flore vasculaire de Corse. Elle permet de renseigner l'état de conservation régional dans laquelle l'espèce s'inscrit, déterminée par l'état de la population présente en Corse. Il s'agit donc d'une donnée de base, précisant la rareté et la sensibilité de l'espèce concernée.

- Les statuts de **protection ou déterminant**. Souvent corrélées au critère précédent, certaines espèces peuvent présenter un statut particulier (Déterminante ZNIEFF, Protection national...), et ce à des échelles différentes et d'importance plus ou moins forte.

Une espèce déterminante ZNIEFF tout d'abord, présente un intérêt local à l'échelle de la région Corse. Ce statut marque l'intérêt de l'espèce dans le cadre de la définition d'un périmètre de ZNIEFF, mais n'implique pas de protection spécifique.

À l'échelle nationale, les espèces peuvent se voir cibler par différents arrêtés impliquant leur protection totale ou partielle. Pour la flore il s'agit de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

Les espèces ciblées par les arrêtés présentent un enjeu de conservation majeur à l'échelle nationale, qui est une composante majeure à prendre en compte dans l'évaluation des enjeux.

En outre, certaines espèces bénéficiant d'une protection nationale sont également ciblées par un Plan National d'Action (PNA). Un PNA marque un enjeu majeur quant à la conservation ou au rétablissement dans un état de conservation favorable de l'espèce ciblée et témoigne de sa grande sensibilité quant à son maintien sur le territoire d'application.

Ces différents statuts, présentés ci-dessus dans un ordre d'importance croissant sont ainsi étroitement lié à la définition du niveau d'enjeu global des espèces identifiées au sein de la zone d'étude. L'évaluation des enjeux par espèce s'effectue par conséquent au regard du croisement de ces différents critères d'après le tableau suivant.

		Statuts			
		Aucun	Déterminante ZNIEFF	Protection nationale	Plan national d'action
Patrimonialité régionale	NA	Très faible			
	DD / LC	Très faible	Faible	Modéré	Fort
	NT		Modéré	Fort	Fort
	VU		Fort	Très fort	Très fort
	EN / CR		Très fort	Très fort	Très fort

NA : Non applicable (espèce invasive, ornementale) DD : Données insuffisantes LC : Préoccupation mineure
NT : Quasi menacée VU : Vulnérable EN : En danger CR : En danger critique

3.4.3. Méthodologie de définition des enjeux faunistiques

La méthodologie appliquée s'appuie sur la définition d'un enjeu régional de conservation permettant de caractériser l'enjeu local de l'espèce.

L'évaluation du niveau d'enjeu régional se traduit par un croisement multicritères des différents statuts et du niveau de patrimonialité associés à chacune des espèces identifiées au sein de la zone d'étude. Les différents critères sont les suivants :

- Le **niveau de patrimonialité** est extrait des listes rouges régionales (Corse) associées à chacun des groupes d'expertises. Elle permet de renseigner la catégorie d'évaluation dans laquelle l'espèce s'inscrit, déterminée par l'état de la population présente en Corse. Il s'agit donc d'une donnée de base, précisant la rareté et la sensibilité de l'espèce concernée.

- Les **statuts particuliers**, souvent corrélés au critère précédent, certaines espèces peuvent présenter un statut particulier, et ce à des échelles différentes et d'importance plus ou moins forte. Une espèce déterminante ZNIEFF tout d'abord, présente un intérêt local à l'échelle de la région Corse. Ce statut marque l'intérêt de l'espèce dans le cadre de la définition d'un périmètre de ZNIEFF, mais n'implique pas de protection spécifique. À l'échelle nationale en revanche, les espèces peuvent se voir cibler par différents arrêtés impliquant leur protection totale ou partielle :

- Avifaune : arrêté du 21 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- Reptiles : arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

En outre, certaines espèces bénéficiant d'une protection nationale sont également ciblées par un Plan National d'Action (PNA). Un PNA marque un enjeu majeur quant à la conservation ou au rétablissement dans un état de conservation favorable de l'espèce ciblée et témoigne de sa grande sensibilité quant à son maintien sur le territoire d'application.

L'évaluation des enjeux par espèce s'effectue par conséquent au regard du croisement de ces différents critères d'après le tableau suivant :

		Statuts			
		Aucun	Déterminante ZNIEFF	Protection nationale	Plan national d'action
Patrimonialité régionale	NA	Très faible			
	DD / LC	Très faible	Faible	Modéré	Fort
	NT		Modéré	Fort	Fort
	VU		Fort	Très fort	Très fort
	EN / CR		Très fort	Très fort	Très fort

NA : Non applicable (espèce invasive, ornementale) DD : Données insuffisantes LC : Préoccupation mineure
NT : Quasi menacée VU : Vulnérable EN : En danger CR : En danger critique

Suite à la définition des enjeux régionaux associés aux différentes espèces identifiées, il est nécessaire de croiser ces données avec les observations de terrain. Plus spécifiquement, le niveau de patrimonialité régional est croisé avec les caractéristiques de présence et d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce concernée.

Le niveau d'enjeu local correspond finalement à l'enjeu régional contextualisé plus précisément par rapport à la zone d'étude ciblée par le présent dossier. Trois utilisations du site sont retenues, à savoir (par ordre croissant d'importance) :

- Le **transit**. Cette pratique est caractérisée par une simple traversée de la zone d'étude. Elle concerne essentiellement le survol par l'avifaune.

- **Chasse / nourrissage**. La zone d'étude peut représenter pour certaines espèces un secteur privilégié de chasse et de nourrissage sans toutefois permettre la présence pérenne des individus. Cette pratique est donc également associée au transit au sein de l'espace.

- La **reproduction / nidification**. Dans le cas de reproduction et de nidification d'une espèce, il sera considéré que la zone d'étude présente les caractéristiques nécessaires à l'accomplissement d'une grande partie du cycle de vie des individus. L'espace est alors à la fois une zone refuge, et de transit. L'aire de nourrissage privilégiée peut être extérieure au périmètre de la zone d'études, notamment pour les espèces présentant une importante capacité de déplacement.

Selon la pratique du terrain observé lors des différentes expertises, les niveaux d'enjeux régionaux pourront ainsi être amenés à évoluer. Par exemple, un oiseau uniquement observé en transit au-dessus du site sans y apporter d'intérêt particulier pourra voir son enjeu de conservation diminuer. À l'inverse, la présence d'un nid pourra justifier une majoration du niveau d'enjeu.

Selon le groupe faunistique concerné, la méthodologie d'évaluation de l'enjeu local sera plus ou moins adaptée au regard des capacités de déplacement des espèces. L'évaluation de l'enjeu local au regard de la pratique du site est détaillée dans le tableau suivant.

		Pratique du site		
		Transit ou ascendance	Chasse ou alimentation	Nicheur reproduction
Patrimonialité	LC	Très faible	Très faible	Faible
	NT	Très faible	Faible	Modéré
	VU	Faible	Modéré	Fort
	EN	Modéré	Fort	Très fort
	CR	Fort	Très fort	Très fort

LC : Préoccupation mineure NT : Quasi menacée VU : Vulnérable EN : En danger CR : En danger critique

4. DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS

4.1. Résultats

La zone d'études immédiate se caractérise par la présence de trois habitats.

Liste des habitats de la zone d'études

Type d'habitat	Code CORINE	Code EUNIS	Code Natura 2000	Surface (m ²)	% de recouvrement
Construction, zone de stockage	-	J2.1	-	1000	22.50
Route, accès	-	J4.2	-	1000	22.50
Zone rudérale, friche herbacée	87.2	E5.1	-	2500	55

Les habitats, le recouvrement, la hauteur et la flore associée sont détaillés dans les pages suivantes.

> Zone rudérale - Fruticée basse entretenue

Situé dans la zone d'entretien courant d'une installation classée pour la protection de l'environnement, cet espace présente également une biodiversité réduite. Cet habitat recouvre environ 55 % de l'emprise de la zone d'étude, et se caractérise par la présence d'une végétation herbacée basse.



Strate arborée

Hauteur 3-5 m

Recouvrement < 5 %

Eucalyptus, *Eucalyptus globulus*

Strate herbacée

Recouvrement 80-90 %

Hauteur 0.2-1 m

Strate herbacée

Hauteur : 0.-1 m

Recouvrement : 80 %

Achillea ligustica, Achillée de Ligurie
Anthoxanthum odoratum, Flouve odorante
Anthriscus cerefolium, Cerfeuil commun
Artemisia vulgaris, Armoise commune
Asparagus acutifolius, Asperge sauvage
Asphodelus ramosus, Asphodèle ramifié
Bellis annua, Pâquerette annuelle
Bromus hordeaceus, Brome mou
Carthamus lanatus, Carthame laineux
Chenopodium album, Chénopode blanc
Cichorium intybus, Chicorée amère

Clematis flammula, Clématite odorante
Clinopodium vulgare, Clinopode commun
Cynoglossum creticum, Cynoglosse de Crète
Daucus carota, Carotte sauvage
Dittrichia viscosa, Inule visqueuse,
Erica arborea, Bruyère arborescente
Erodium moschatum, Érodium musqué
Galactites tomentosus, Galactitès tomenteux
Galium aparine, Gaillet gratteron
Geranium purpureum, Géranium pourpre
Lagurus ovatus, Lagure ovale
Lamium amplexicaule, Lamier embrassant
Lamium purpureum, Lamier pourpre
Lathyrus hirsutus, Gesse à gousses velues
Onopordum illyricum, Onoporde d'Illyrie
Ornithogalum umbellatum, Ornithogale en ombelle
Plantago coronopus, Plantain corne-de-cerf
Plantago lanceolata, Plantain lancéolé
Polypodium vulgare, Polypode commun
Potentilla reptans, Potentille rampante
Ranunculus arvensis, Renoncule des champs
Ranunculus parviflorus, Renoncule à petites fleurs
Rubia peregrina, Garance voyageuse,
Rumex crispus, Oseille crépue
Rumex pulcher, Patience élégante
Salva officinalis, Sauge officinale
Silybum marianum, Chardon marie
Sisymbrium officinale, Sisymbre officinal
Solanum nigrum, Morelle noire
Stellaria media, Mouron des oiseaux
Trifolium sp., Trèfle sp.
Xanthium spinosum, Lampourde
Verbascum nigrum, Molène noire
Vitis aestivalis, Vigne d'été

> Construction

Description :

Présent sous la forme d'une habitation légère de loisirs, cet équipement n'est pas habité, et semble être dans un état dégradé.

Ces espaces ne présentent aucune espèce floristique.



> Dépôts de matériaux, déchets

Description :

Certaines parties de la parcelle semblent être utilisées afin de déposer différents matériaux. Recouvrant environ 1 00 m² de l'emprise de la zone d'étude, cet habitat est caractérisé par la présence d'une végétation rudérale peu diversifiée.



Composition floristique dominante :

Strate arborée

Hauteur 3-5 m

Recouvrement 5 %

Eucalyptus, Eucalyptus globulus

Strate arbustive

Hauteur 1-2 m

Recouvrement 10%

Ronce sp., *Rubus sp.*

Strate herbacée

Hauteur < 1 m

Recouvrement 80 %

Carotte sauvage, *Daucus carota*
Fumeterre grimpante, *Fumaria capreolata*
Fumeterre officinale, *Fumaria officinalis*
Gaillet, *Galium sp*
Inule visqueuse, *Dittrichia viscosa*
Lamier pourpre, *Lamium purpureum*
Linaire, *Linaria sp.*
Mouron des champs, *Lysimachia arvensis*
Oseille, *Rumex sp.*
Oloptum millet, *Oloptum miliaceum*
Oxalide pied-de-chèvre, *Oxalis pes-caprae*
Paquerette annuelle, *Bellis annua*
Plantain lancéolé, *Plantago lanceolata*
Séneçon livide, *Senecio lividus*
Véronique printanière, *Veronica verna*
Véronique luisante, *Veronica polita*

> Accès, Piste de terre

Description :

Une piste de terre permet de rejoindre la partie Sud de la parcelle. Cette dernière est dépourvue d'une quelconque végétation. Les abords de cette voie sont colonisés par une végétation herbacée rudérale peu diversifiée. Le piétinement régulier par les engins et les véhicules ne permet pas le développement d'une végétation.



Composition floristique dominante :

Strate herbacée

Hauteur < 1 m

Recouvrement 0-5%

Inule visqueuse, *Dittrichia viscosa*
Fumeterre grimpante, *Fumaria capreolata*
Fumeterre officinale, *Fumaria officinalis*
Mouron des champs, *Lysimachia arvensis*
Oxalide pied-de-chèvre, *Oxalis pes-caprae* ++
Paquerette annuelle, *Bellis annua*
Plantain lancéolé, *Plantago lanceolata*

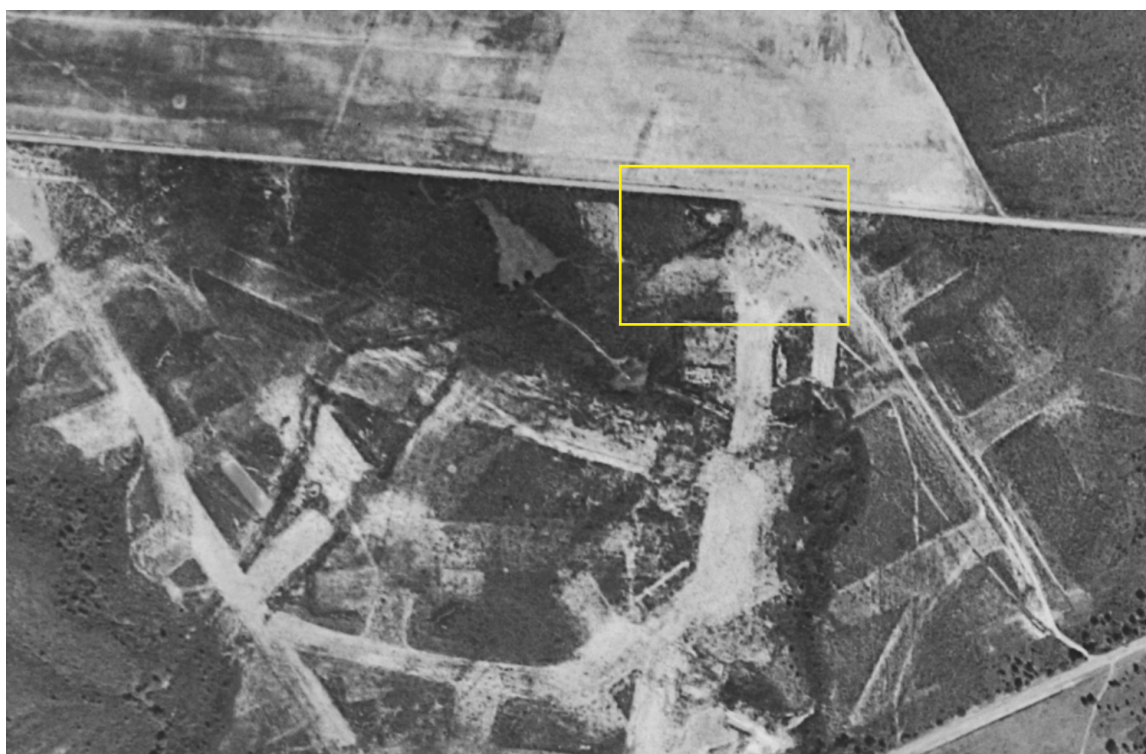
4.2. Définition des enjeux de conservation

Localisé à proximité immédiate d'une installation classée pour la protection de l'environnement, la végétation de l'emprise de la zone d'étude fait a l'objet d'un entretien régulier et constitue une zone de stockage de matériaux.

Le tableau présenté ci-dessous récapitule les habitats présents sur le terrain d'assiette du projet.

Type d'habitat	Code CORINE	Code EUNIS	Code Natura 2000	Statut	Intérêt & sensibilité	% de recouvrement	Enjeu
Construction, zone de stockage	-	J2.1	-	1000	22.50	11	Très faible
Route, accès	-	J4.2	-	1000	22.50	7,8	Très faible
Zone rudérale, friche herbacée	87.2	E5.1	-	2500	55	8,9	Très faible

Par le passé, au sortir de la seconde guerre mondiale, le terrain avait fait l'objet d'un remaniement important, comme le montre la photographie suivante.

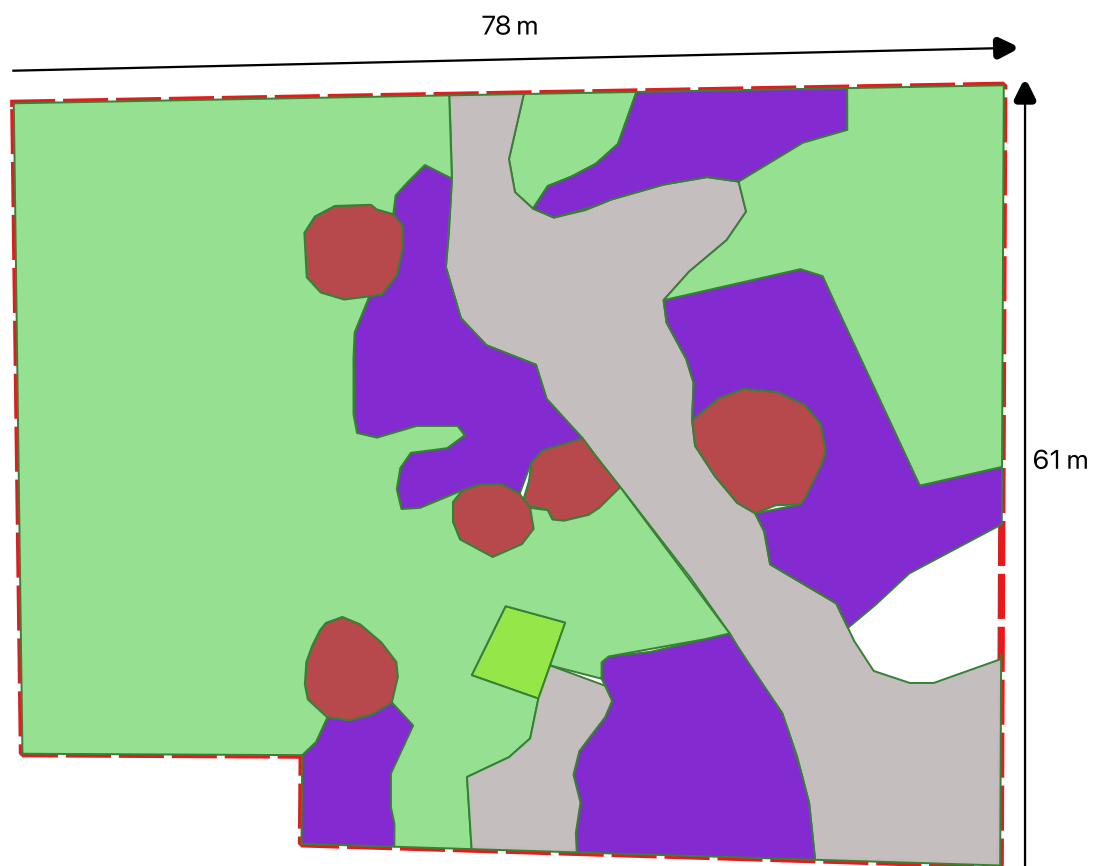


> Extrait de la photographie aérienne de 1950-1965

Dans ce contexte, la diversité floristique de la zone d'études est jugée plutôt réduite, fortement influencée par l'activité humaine historique et actuelle.

Aucune espèce protégée n'a été identifiée sur le terrain lors des deux investigations.

La cartographie suivante illustre ces habitats sur la zone d'étude.



Légende :

 Zone d'études

Habitats

-  Arbre isolé
-  Espace artificialisé - Piste de terre
-  Espace artificialisé - stockage matériel
-  Friche herbacée
-  Habitation

0 10 20 m



Figure n°13. Cartographie des habitats

5. DÉLIMITATION DES ZONES HUMIDES

5.1. Résultats

5.1.1. Examen au regard des habitats

Les différents habitats présents sur le site d'étude sont repris dans le tableau suivant et comparés en fonction de la classe de définition des habitats de zones humides de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

> *Tableau Liste des habitats de la zone d'études*

Habitat	Code CORINE	Code EUNIS	Code Natura 2000	Habitats de zones humides
Construction, zone de stockage	-	J2.1	-	Non
Route, accès	-	J4.2	-	Non
Zone rudérale, friche herbacée	87.2	E5.1	-	Non

*Habitat prioritaire

Parmi les habitats naturels qui ont été définis au sein de la zone d'expertise, aucun n'est caractéristique des zones humides, d'après le tableau B de l'Annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

5.1.2. Examen au regard de la végétation

Le critère de la végétation a été étudié lors des investigations écologiques réalisées en 2025. Ainsi, pour chaque strate de végétation de chaque zone, une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces a été réalisée. En additionnant le recouvrement des espèces observées dans les différentes strates, il a été constaté l'absence de zone humide.

5.1.3. Examen au regard des sondages pédologiques

Dans l'objectif d'identifier la présence ou l'absence de zones humides sur le site d'études, une expertise pédologique des sols a été réalisée. En effet, de par l'activité agricole, l'examen au regard de la végétation peut être jugé insuffisant.

Il a été défini la réalisation de sondages pédologiques au sein des zones présentant une humidité malgré que l'examen au regard de la végétation soit négatif.

Trois sondages ont été réalisés afin de vérifier la présence de zone humide.

Les essais ont permis de mettre en évidence un sol homogène sur l'ensemble de la parcelle étudiée.



> Localisation des sondages réalisés

La nature sédimentaire alluviale de la formation géologique confère au sol des profils d'altération peu développés à texture moyenne en surface à argileuse en profondeur. Il est non rubéfié (ocre brun). Le sol érodé peut présenter une sensibilité au tassement liée à l'horizon argileux plus superficiel. Il demeure assez profond (supérieur à 1 mètre)

La matrice caillouteuse est très marquée avec la présence de galets (2 cm à 20 cm en moyenne).

Aucune trace d'hydromorphie et de traits rédoxiques n'est présente.

Cette description permet de classer, selon le référentiel pédologique, le terrain en luvisol, avec :

- un horizon A de surface (labouré),
- un horizon E, plus ou moins blanchi et appauvri en argile,
- un horizon B, plus sombre, riche en argile,
- un horizon C quelconque, dont la teneur en argile est normalement comprise entre celle du E et celle du B.



> Coupe lithologique réalisée sur le terrain étudié

Cette série de sondage permet de conclure sur l'absence de zones humide sur le terrain d'assiette du projet.

6. EXPERTISES FAUNISTIQUES

6.1. L'avifaune

6.1.1. Résultats

Afin de déterminer les enjeux avifaunistiques, plusieurs expertises (cf. chapitre méthodologie) ont été réalisées sur le terrain étudié. Les investigations ont permis de mettre en évidence une richesse réduite, à l'image du volet floristique.

En effet, l'artificialisation des milieux présents sur le site du projet et aux alentours, comprenant entre autre un milieu ouvert, ne permet pas à l'avifaune de trouver les conditions pour y nicher.

Dans ce cas, seuls des oiseaux issus du cortège des milieux semi-ouverts (landes et fourrés en complexe avec les pelouses) ont été retrouvés, en lien avec les éléments paysagers associés (haies, alignements d'arbres, bosquets, bocages) de la plaine agricole d'Aléria.

Il convient de souligner qu'une même espèce peut occuper différents cortèges si elle est peu spécialisée, et que la plupart utilisent la mosaïque d'habitats au cours du cycle biologique, notamment dans la recherche alimentaire.

Le tableau suivant précise les espèces recensées et leurs comportements sur le site.

> Tableau : Liste des espèces d'oiseaux contactés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Effectifs	Comportement sur site
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	2	Transit
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	4	Transit
<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée	3	Transit, aux abords
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau unicolore	20	Transit
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	2	Migrateur
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2	Chasse
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	1	Transit
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	2	Chasse et transit
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	4	Chasse
<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops	1	Entendu
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	5	Chasse et migrateur
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	4	Transit
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	1	Transit, aux abords
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	1	Chasse et transit
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	4	Chasse et transit

6.1.2. Définition des enjeux de conservation

Parmi les 15 espèces contactées, 8 sont protégées à l'échelle nationale.

L'évaluation des enjeux de conservation locaux (au sein de la zone d'étude immédiate), réalisée à partir de l'ensemble des données collectées, met en évidence un niveau d'enjeu très faible à faible.

Le niveau d'enjeu est justifié par l'absence d'utilisation fonctionnelle du site, nécessaire à la réalisation d'étapes clés de leur cycle biologique, en particulier la reproduction. En effet, l'avifaune inféodée aux milieux ouverts agricoles et semi-ouverts trouve des habitats favorables uniquement au transit et à l'alimentation.

Plusieurs espèces, notamment parmi les rapaces, utilisent également le secteur comme zone de prospection alimentaire. C'est notamment le cas du Milan royal (*Milvus milvus*), régulièrement observé en vol dans le secteur. Toutefois, aucun indice de nidification n'a été relevé pour cette espèce.

Les espèces présentes ainsi que leurs enjeux associés sont présentés au sein du tableau ci-dessous.

Tableau : Évaluation des enjeux de conservation de l'avifaune

Nom vernaculaire	Comportement sur site	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu de conservation	
		BE	DO	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	Régional	Local
Bruant zizi	Transit	II	-	Art.3	LC	LC	-	Modéré	Modéré
Chardonneret élégant	Transit	II	-	Art.3	VU	-	-	Modéré	Modéré
Corneille mantelée	Transit, aux abords	-	II	Art.3	NA	LC	-	Modéré	Faible
Étourneau unicolore	Transit	II	-	Art.3	LC	LC	-	Modéré	Modéré
Grive musicienne	Migrateur	III	II	-	LC	-	-	Très faible	Très faible
Merle noir	Chasse	III	II	-	LC	LC	-	Très faible	Très faible
Mésange charbonnière	Transit	II	-	Art.3	LC	LC	-	Modéré	Modéré
Milan royal	Chasse et transit	III	II	Art.3	VU	NT	X	Fort	Faible
Moineau domestique	Chasse	-	-	Art.3	LC	NA	-	Modéré	Modéré
Petit-duc scops	Entendu	II	-	Art.3	LC	LC	-	Modéré	Modéré
Pigeon ramier	Chasse et migrateur	-	II et III	-	LC	LC	X	Faible	Très faible
Pinson des arbres	Transit	III	-	Art.3	LC	LC	-	Modéré	Modéré
Rossignol philomèle	Transit, aux abords	II	-	Art.3	LC	LC	-	Modéré	Modéré
Rougegorge familier	Chasse et transit	II	-	Art.3	LC	LC	-	Modéré	Très faible
Tourterelle turque	Chasse et transit	III	II	-	LC	LC	-	Très faible	Très faible

6.2. Les reptiles

6.2.1. Résultats

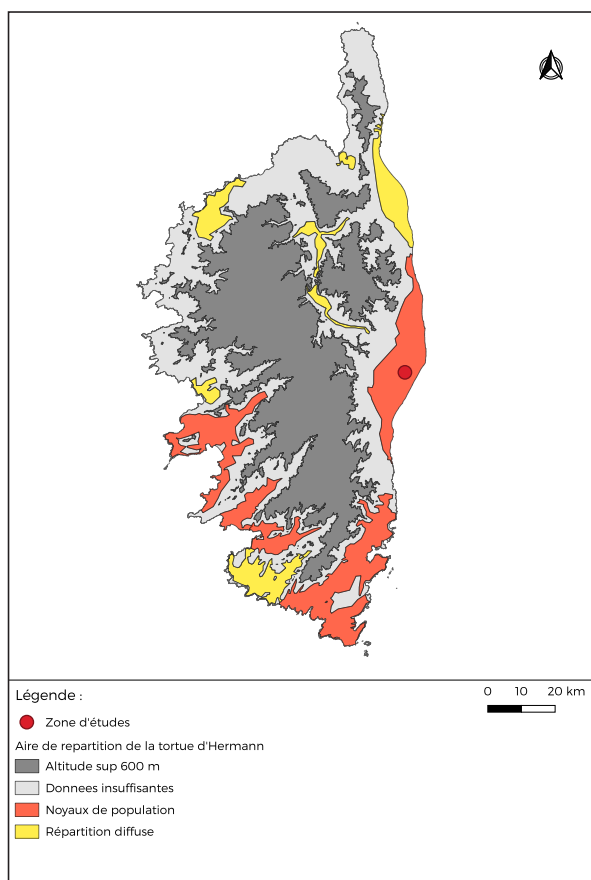
Afin de déterminer les espèces de reptiles présentes, plusieurs expertises (cf. chapitre Méthodologie) ont été réalisées sur le terrain étudié. Les investigations ont permis de mettre en évidence une richesse réduite, avec un total d'une seule espèce contactée.

Le Lézard sicilien (*Podarcis siculus*) est présent en périphérie des zones de stockage, déchets, et des murs qui lui servent de zones refuges ;

Le site d'études accueille des habitats favorables à cette dernière espèce, notamment dans les milieux présentant d'importants patches ou linéaires de haies et de ronciers. Au total, 10 individus différents ont été contactés au sein de la zone d'étude.

Zoom sur la tortue d'Hermann

La tortue d'Hermann est une espèce protégée bénéficiant d'un plan national d'action. En Corse, son statut est «Vulnérable» d'après la liste rouge de l'UICN. Il s'agit ainsi d'un enjeu très fort à l'échelle régionale. Le CEN de Corse a déterminé au niveau régional la répartition de la tortue d'Hermann. Les enjeux ont été classés :



> Répartition de la tortue d'Hermann en Corse (Source : CEN, 2011)

Enjeux fort à très fort (rouge) :

Ces territoires constituent les noyaux majeurs de population, les plus denses, viables et fonctionnels. Ce sont les territoires sur lesquels se concentrent les efforts de conservation. Dans le cadre d'aménagement, une attention particulière devra être apportée à l'espèce et figurer impérativement dans les études d'impact afférentes. Le porteur de projet devra avant tout démontrer l'absence de solution alternative et justifier la réalisation du projet pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Tout projet envisagé devra alors faire l'objet d'une estimation des effectifs par un diagnostic approfondi.

Enjeux moyen à faible (jaune) :

Ces territoires constituent des zones de répartition diffuse. Sauf exception, les densités y sont plus faibles. Ce sont des territoires sur lesquels doivent se concentrer des efforts de prospection. Sur les espaces encore naturels, les aménagements doivent être réduits au minimum. Les zones déjà aménagées doivent être prioritairement utilisées et densifiées. Tout projet d'aménagement envisagé devra faire l'objet d'un diagnostic succinct. Ce diagnostic devra à minima pouvoir démontrer la faible abondance des tortues sur la zone impactée. Le diagnostic devra également préciser la nature et la qualité des habitats présents sur le site et aux marges de celui-ci.

Autres zones :

En dehors des zones à enjeux, la présence ponctuelle de la Tortue d'Hermann n'est pas exclue. Sauf exception, les densités sont généralement faibles et il s'agit souvent d'individus échappés de captivité.

La zone d'implantation du projet est donc localisée au sein d'une zone à enjeu fort à très fort.

Les tortues d'Hermann ont en moyenne une capacité de déplacement spatialement limitée, d'autant plus lorsque des obstacles se localisent à proximité (urbanisation, routes...). Le domaine vital d'un individu s'étend de 0,6 à 2,4 ha ; la distance parcourue en une journée est de l'ordre de 80 m, jusqu'à un maximum de 800 m (pour les femelles cherchant un lieu de ponte). La tortue d'Hermann est une espèce qui occupe essentiellement des milieux composés d'une mosaïque d'habitats ouverts et semi-ouverts.

Le site et ses abords proches n'accueillent pas des habitats favorables à l'espèce.

Le terrain ouvert, situé en bordure de voie de communication, de terrain agricole et d'une ICPE est aisément accessible

Durant les différentes expertises, aucun individu de Tortue d'Hermann n'a été observé.

6.2.2. Définition des enjeux de conservation

Afin de déterminer les enjeux des reptiles, plusieurs expertises (cf. chapitre méthodologie) ont été réalisées sur le terrain étudié. Les investigations ont permis de mettre en évidence une richesse plutôt faible, avec seulement 1 espèce contactée.

En effet, la diversité des milieux présents sur le site du projet et aux alentours, comprenant entre autres des habitats ouverts et fréquentés ne constituent pas des biotopes favorables.

Le Lézard sicilien est présent en périphérie de la parcelle où des murets lui servent de zones refuges.

Évaluation des enjeux de conservation des reptiles

Espèce	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu de conservation	
	BE	DO	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	Régional	Local
Lézard tyrrhénien (<i>Podarcis tiliguerta</i>)	II	IV	-	NA	LC	-	Faible	Faible

6.3. Les amphibiens

6.3.1. Résultats

Afin de déterminer les espèces d'amphibiens présentes, plusieurs expertises (cf. chapitre Méthodologie) ont été réalisées sur le terrain étudié. Les investigations ont permis de mettre en évidence l'absence d'amphibien.

Lors des investigations diurnes, les efforts se sont portés sur toutes les zones ombragées par le stockage de matériaux et déchets.

L'investigation nocturne réalisée en période favorable a permis de s'assurer de leur éventuelle présence. Aucune espèce n'a été contactée.

6.3.2. Définition des enjeux de conservation

Le terrain d'assiette du projet ne comporte aucun enjeu relatif aux amphibiens.

6.4. Les mammifères terrestres

6.4.1. Résultats

L'ensemble du secteur semble parcouru par le Sanglier (*Sus scrofa*). Sa présence s'apprécie au regard des traces aux abords du terrain d'assiette du projet.

Il est à noter que les données historiques disponibles sur le territoire témoignent de la présence du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), espèce protégée à l'échelle nationale. L'absence de gîte potentiel sur le terrain réduit toutefois sa probabilité présence.

6.4.2. Définition des enjeux de conservation

Les espèces identifiées ne représentent pas d'intérêt patrimonial particulier.

6.5. Les chiroptères

6.5.1. Résultats

Le suivi s'est déroulé au cours de l'année 2025, au cours des périodes estivale et automnale.

> *Tableau : Dates et conditions des enregistrements passifs*

Date des expertises	Écoute	Conditions météorologiques
16/07/24 - 21/07/24	Passive	Globalement bonnes
26/10/24 - 28/11/24	Passive	Globalement bonnes

Au total, la période d'enregistrement a permis d'exploiter 8 jours de données d'écoutes passives pour analyser l'activité chiroptérologique du site.

Dans un premier temps, il a été fait le choix de conserver les données présentant un risque d'erreur très faible, afin d'exploiter uniquement les enregistrements les plus fiables.

Pour ce faire, les identifications d'espèces ont été croisées avec leur indice de confiance associé variant de 0 à 10. L'indice le plus fiable étant de 10, seules les identifications d'indice 8, 9 et 10 sont conservées. Ceci permet de mettre en lumière les espèces dont la présence sur le site s'avère certaine. À ce croisement s'ajoute la suppression de la totalité des enregistrements identifiés comme «bruits parasites».

Nombre de contact par espèce identifiée selon l'indice de confiance associé

Nom scientifique	Indice de confiance											Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Barbastelle	3	1	1	1	1		1		2			10
Sérotine de Nilsson	12	26	9	10	7	5	2	1				72
Sérotine commune	198	148	66	53	7	2	1					475
Vespère de Savi	1			1	1					1		4
Minioptère de Schreibers	1	1										2
Murin d'Alcathoe	5	1										6
Murin de Bechstein	1											1
Petit Murin	7	7	1									15
Murin de Brandt	11	7	1									19
Murin de Capaccini	18	24	14	8	9	2						75
Murin de Daubenton	5	2										7
Murin à oreilles échancrées	12	7										19
Grand Murin	15	11	7	3	3							39
Murin à moustaches		1										1
Grande Noctule	3	3										6
Noctule de Leisler	39	29	23	13	15	5	2					126

Nom scientifique	Indice de confiance											Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Noctule commune	17	4	21	14	2		1					59
Pipistrelle de Kuhl	135	200	217	165	125	65	21	3	2			933
Pipistrelle de Nathusius	22	66	86	116	162	128	98	68	42	23	22	833
Pipistrelle commune type Méditerranéen	7	11	11	9	13	5	5	3	2	1	1	68
Pipistrelle pygmée	1	3	4	3	6		4	10	7	4	23	65
Oreillard roux	1											1
Oreillard gris	4											4
Oreillard montagnard			3	1	1		1					6
Grand Rhinolophe						1						1
Petit Rhinolophe	1	4									4	9
Molosse de Cestoni	45	9	7	1					2	1	8	17
Total général	564	565	471	398	352	213	136	85	57	30	58	2929

Finalement, en conservant uniquement les données les plus fiables, il est mis en évidence que 8 espèces fréquentent la zone d'étude de manière certaine. Les espèces identifiées sont présentées dans le tableau suivant.

Nombre de contact par espèce présente

Nom scientifique	Indice de confiance			Total
	8	9	10	
Barbastelle	2			2
Vespère de Savi		1		1
Pipistrelle de Kuhl	2			2
Pipistrelle de Nathusius	42	23	22	87
Pipistrelle commune type Méditerranéen	2	1	1	4
Pipistrelle pygmée	7	4	23	34
Petit Rhinolophe			4	4
Molosse de Cestoni	2	1	8	11
Total général	57	30	58	145

L'activité acoustique enregistrée sur le site est largement dominée par les espèces du genre *Pipistrellus*, avec un total de **127 contacts acoustiques confirmés pour ce genre (87,5 %)**. Une autre espèce détectée présente de manière notable est le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*).

Enfin les espèces représentées de manière plus marginale sont le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) et la vespère de Savi (*Hypsugo savii*).

Dans le cadre de cette étude, **seuls les enregistrements présentant un indice de fiabilité élevé (niveaux 8, 9 et 10)** ont été retenus pour l'analyse, afin de garantir la robustesse des interprétations. L'objectif de l'analyse des cris sociaux est de détecter une éventuelle présence de gîtes à proximité.

Les résultats n'indiquent **aucune activité de chasse sur le site**. Cette absence est probablement liée à l'existence de zones de chasse plus attractives en périphérie de l'aire d'étude.

Nombre de contact par espèce présente de cris sociaux ou de capture de proie

Nom scientifique	Indice de confiance : cris sociaux			Indice de confiance : cris de capture de proie		
	8	9	10	8	9	10
Barbastelle		1				
Vespère de Savi						
Pipistrelle de Kuhl						
Pipistrelle de Nathusius						
Pipistrelle commune type Méditerranéen						
Pipistrelle pygmée						
Petit Rhinolophe						
Molosse de Cestoni			1			
Total général	0	0	1	0	0	0

L'indice de confiance concernant l'activité de gîte a permis d'identifier un unique contact démontrant la présence d'un gîte de Molosse de Cestoni.

Ce gîte ne peut être présent qu'aux abords du site au regard de l'occupation actuelle du terrain. Ce espèce fréquente notamment les falaises, les vieux bâtiments et les parois rocheuses. Les installations de l'ICPE présente à proximité pourraient présenter des espaces favorables à cette espèce.

En conséquence, il peut être considéré que le site est utilisé pour le transit des espèces.

6.5.2. Définition des enjeux de conservation

Finalement, ce sont 8 espèces qui fréquentent le site de manière avérée, dont 9 de manière marginale avec moins de 50 cris avérés. C'est la Pipistrelle de Nathusius qui domine la fréquentation du site.

L'analyse de l'ensemble des enregistrements passifs a permis de conclure aux points suivants :

- La zone d'étude ne présente pas de gîte à chiroptères, mais un gîte potentiel pour le molosse de Cestoni est présent aux abords du terrain, sans doute dans les installations de l'ICPE Equarri Corse.,
- Aucune activité de chasse n'est identifiée de manière significative au sein du périmètre de la zone d'étude.

Au regard des données présentées, il est possible d'affirmer que la zone d'étude n'est pas préférentiellement pratiquée par les chiroptères, mais constitue une zone de transit ponctuelle.

Le tableau suivant présente les espèces mises en évidence sur la zone d'étude associées à leurs statuts de protection.

Évaluation des enjeux de conservation des chiroptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Comportement sur site	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeux de conservation	
			BE	DHFF	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	Régional	Local
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	T	II	II et IV	Art. 2	LC	-	X	Modéré	Très faible
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	T	II	IV	Art. 2	LC	-		Faible	Très faible
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune type Méditerranéen	T	III	IV	Art.2	NT	-	-	Fort	Faible
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	T			Art.2	LC	-	-	Fort	Faible
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	T	II	IV	Art.2	NT	-	-	Fort	Faible
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	T	II	II et IV	Art.2	LC	-	-	Modéré	Faible
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	T	II	II et IV	Art.2	LC	-	X	Fort	Faible
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	T et G	II	IV	Art.2	NT	-	-	Modéré	Faible

Statuts biologiques : N = nicheur ; A, P=Alimentation, Passage ; H=hivernant ; M= migrateur
 Be = Convention de Berne ; BO = Convention de Bonn ; DHFF = Directive Habitat-Faune-Flore ; PN = Protection Nationale
 LRN = Liste Rouge Nationale (EN=en danger ; VU=vulnérable ; NT=quasi-menacée ; LC=préoccupation mineure ; DD= Données insuffisantes, NA=Non applicable) ; LRR = Liste Rouge Régionale
 ZNIEFF= Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (X : Espèce déterminante pour la désignation des ZNIEFF en Corse).

6.6. L'entomofaune

6.6.1. Résultats

Lors des prospections de recherche de l'entomofaune le temps était beau et il n'y avait pas ou peu de vent. Les espèces observées dans ce laps de temps sont présentées dans les tableaux suivants, avec le nombre d'individus par espèce et les habitats dans lesquels elles ont été aperçues.

Liste des espèces d'insectes observées sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individus	Habitat concerné
<i>Amaryllis</i>	<i>Pyronia tithonus</i>	7	Friche
<i>Piérade de la rave/ibéride</i>	<i>Pieris rapae/ Pieris mannii</i>	3	Friche
<i>Flambé</i>	<i>Iphiclides podalirius</i>	3	Friche
<i>Azuré commun</i>	<i>Polyommatus icarus</i>	1	Friche
<i>Azuré des nerpruns</i>	<i>Celastrina argiolus</i>	1	Friche
<i>Azuré des cytises</i>	<i>Glaucopsyche alexis</i>	1	Friche
<i>Collier de corail</i>	<i>Arícia agestis</i>	2	Friche
<i>Belle dame</i>	<i>Vanessa cardui</i>	3	Friche
<i>Soucis</i>	<i>Colias crocea</i>	1	Friche
<i>Hespérie de l'alcée</i>	<i>Carcharodus alceae</i>	3	Friche
<i>Tircis</i>	<i>Pararge aegeria</i>	2	Friche
<i>Myrtil</i>	<i>Maniola jurtina</i>	1	Friche
<i>Procris</i>	<i>Coenonympha pamphilus</i>	1	Friche
<i>Silène</i>	<i>Brintesia circe</i>	1	Friche
<i>Piérade du chou</i>	<i>Pieris brassicae</i>	4	Friche
<i>Mantis religiosa</i>	<i>Mante religieuse</i>	2	Friche
<i>mylabre inconstant</i>	<i>Mylabris variabilis</i>	12	Friche

Aucune espèce protégée en Corse n'a été observée. De même, aucune de leurs plantes hôtes n'a été identifiée par l'inventaire floristique.

6.6.2. Définition des enjeux de conservation

Toutes les espèces observées sont classées «préoccupation mineure» (LC) sur les listes rouges nationales et régionales de l'UICN. Aucune espèce protégée, ou de la Directive «Habitat Faune Flore» n'a été identifiée. Deux (2) espèces sont déterminantes pour les ZNIEFF de la région Corse.

Aucune espèce présente ne bénéficie d'un Plan national d'actions (PNA).

7. BILAN DES EXPERTISES ÉCOLOGIQUES

L'expertise écologique menée sur la zone d'étude a permis de caractériser de manière fine les habitats, la flore, la faune et les fonctionnalités écologiques (trame verte et bleue) présentes, ainsi que les enjeux associés.

L'emprise du projet, de dimension réduite, accueille un milieu homogène comprenant essentiellement une friche, une piste de terre et des plateformes de stockage de matériaux. Aucune zone humide n'a été identifiée sur ce terrain remanié à de multiples reprises au cours de ces 70 dernières années.

Au sein de ce milieu, la flore présente une diversité et une qualité patrimoniale réduite : sans surprise, aucune espèce déterminante ou protégée n'a été identifiée.

Pour résumer, la zone d'études présente une diversité faunistique :

- réduite pour l'avifaune : 15 espèces contactées, toutes en transit. Aucune espèce à enjeu majeur n'a été identifiée, au regard de l'absence de gîte potentiel,
- très réduite pour les reptiles : seul le lézard sicilien a été observé,
- réduite pour les chiroptères : L'activité de chauves-souris a été confirmée avec plusieurs espèces contactées. Un gîte potentiel pour le molosse de cestoni est présent aux abords du terrain (sans doute dans les bâtiments de l'ICPE limitrophe),
- très réduite pour les amphibiens : aucun contact lors des expertises (diurne et nocturne).

En conclusion, le site présente des enjeux écologiques faible à très faible.

8. ANALYSE DES IMPACTS

8.1. En phase travaux

Les habitats et zones humides

L'emprise du projet s'implante au droit des habitats les plus représentés sur la zone d'étude et ne présentant pas d'enjeu de conservation à souligner. Les fruticées basses représentent des habitats très communs sur toute l'île, et très présents autour de la zone d'étude.

Aucun habitat remarquable et d'intérêt notable n'est présent. Seules des incidences indirectes peuvent potentiellement altérer ces derniers, telles qu'une pollution accidentelle ou l'érosion du sol.

> Incidences brutes nulles à modérées sur les habitats naturels en phase travaux

La flore

Pour la flore, il faut noter l'absence de stations d'espèces protégées ou patrimoniales identifiées par l'état initial de l'environnement.

À la suite des travaux, le terrain sera débarrassé des plateformes de stockage et autres amas de déchets. Dans ce cas, les espaces verts recoloniseront aisément le site maintenu dans une strate végétative basse, et se disperseront à la faveur de son entretien régulier. La qualité écologique y sera bien meilleure.

Les incidences directes du projet matérialisées essentiellement par le débroussaillage et le décapage d'un terrain déjà fortement artificialisé représentent un impact réduit.

> Incidences brutes nulles à faibles sur la flore patrimoniale en phase travaux

L'avifaune

Au cours de la phase travaux, l'avifaune, et plus particulièrement les passereaux, se déplacera aisément vers les espaces environnants préservés, et offrant des caractéristiques similaires aux terrains du projet. Le site sera alors impropre à l'accueil des oiseaux pendant la période d'intervention soit, 6 à 8 mois.

Les travaux, dont les premières opérations concerneront le démaquisage, présentent un risque de destruction de spécimen, et notamment de jeunes, s'ils démarrent lors de la période de nidification. En revanche, en dehors de cette période, il n'y aura aucune incidence sur les oiseaux, les individus présents (adultes) se déplaçant facilement et étant peu sujets au dérangement en dehors de la période de reproduction.

A noter que seuls de jeunes eucalyptus sont présents sur le site, lesquels ne présentent pas une densité et une hauteur importante. Au regard de leur dimension, les arbres ne constituent donc pas un gîte favorable pour les oiseaux. On veillera malgré tout à les détruire en période hivernale.

Les rapaces quant à eux observés uniquement en survol du site ne seront que peu dérangés

Au contraire, les zones ouvertes par le chantier pourront constituer des zones de chasse lors des phases d'inactivité du chantier (jours non travaillés, crépuscule, aube).

Seuls les passereaux pratiquent les habitats concernés par l'implantation du projet, et peuvent subir des dérangements, mais limiter au regard de l'emprise réduite du projet et de la faible diversité avifaunistique observée.

> Incidences brutes nulles à faibles sur l'avifaune en phase travaux

Les reptiles

Lors de la phase des travaux, la micro faune terrestre présente dans l'emprise du projet, et essentiellement représentée par les lézards, migrera naturellement vers les espaces proches aux mêmes caractéristiques abiotiques et biotiques. Lorsque les modules seront installés (phase d'exploitation), la faune pourra retrouver son territoire d'origine, sans modification de son biotope.

> Incidences brutes très faibles sur les reptiles en phase travaux

Les amphibiens

La phase de travaux n'occasionnera aucune incidence directe ou indirecte sur les amphibiens, qui n'ont pas été observés lors des investigations.

> Incidences brutes nulles sur les amphibiens en phase travaux

Les mammifères terrestres

Les mammifères terrestres ne seront que très peu impactés par la mise en œuvre du projet. Le début des travaux occasionnera un déplacement spontané des individus potentiellement présents vers les franges naturelles préservées en bordure de l'emprise du projet.

La superficie limitée contribue également à réduire le risque de rencontrer des individus.

> Incidences brutes nulles sur les mammifères terrestres en phase chantier

Les chiroptères

Les travaux seront réalisés uniquement en période diurne. En conséquence, ils n'occasionneront aucune incidence directe sur ce groupe faunistique. D'autant plus que la zone d'étude ne présente aucun gîte au sein de son périmètre.

> Incidences brutes nulles sur les chiroptères en phase chantier.

Les insectes

Les insectes, quant à eux, pourront avoir plus de difficulté à se déplacer spontanément. Le chantier pourrait avoir une incidence sur les espèces d'insectes si ceux-ci ne sont pas réalisés en dehors du pic d'activité des insectes (fin de printemps et été).

Notons par ailleurs, l'absence d'espèce à enjeux sur le terrain d'assiette du projet.

> Incidences brutes très faibles à faible sur les insectes en phase chantier

La trame fonctionnelle

Les nuisances occasionnées sur la période de chantier telles que les vibrations et le bruit imposeront à la faune de privilégier les franges naturelles de la zone pour effectuer leur déplacement.

Au regard du comportement des chauves-souris et des oiseaux, le site agit plutôt comme un espace intermédiaire de transit en les forêts proches et les espaces agricoles ouverts. La superficie restreinte du projet ne modifiera pas ce comportement, dont les milieux limitrophes pourront également assurer le maintien du continuum écologique autour de la zone de travaux.

Malgré que le projet soit situé théoriquement au sein d'un réservoir de biodiversité d'une emprise importante, les travaux ne porteront pas atteinte aux équilibres des écosystèmes en place.

> Incidences brutes faibles et temporaires sur les fonctionnalités écologiques en phase travaux

Synthèse des incidences brutes sur le milieu naturel en phase travaux

Les incidences brutes du projet sont nulles à réduites.

Toutefois, afin d'apporter des solutions aux incidences prévisibles sur le milieu naturel en phase travaux, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place les mesures suivantes (Cf. chapitre 9 Description détaillée des mesures) :

- **Des mesures d'évitement :**

- ME1 - Implantation du projet au niveau d'une zone artificialisée,

- **Des mesures de réduction :**

- MR2 - Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier
- MR4 - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu : **Plantation d'arbres et d'arbustes.**
- MR5 - **Traitement des déchets.** MR7 - Sensibilisation environnementale du personnel
- MR6 - **Coupe de végétation en période hivernale.**

8.2. En phase exploitation

La végétation et les habitats

La phase d'exploitation ne présente aucune incidence négative notable sur la végétation. Seul, un entretien périodique sera réalisé en vue du bon fonctionnement des installations. Dans ce sens, le projet prévoit le maintien d'une couverture herbacée légère sur le site, n'excédant pas 50 cm.

En revanche, il faut noter que le maintien de cette strate herbacée sera particulièrement favorable à l'augmentation de la diversité spécifique sur le site.

En effet, l'ouverture du milieu favorisera le développement de plantes au développement plus lent et nécessitant un couvert végétal et une densité moins importante.

> Incidence brute nulle et permanente sur la flore en phase exploitation

En conséquence, nous pouvons également préciser que ce développement de la diversité spécifique concourra directement au développement de la diversité d'habitats au droit de la zone d'étude.

> Incidence brute positive et permanente sur les habitats naturels en phase exploitation

La faune

Au cours de la phase d'exploitation, seule une partie de la faune sera impactée. En effet, en l'absence d'adaptation de la clôture qui assure la protection du site, celle-ci empêchera le passage de certains animaux sauvages (sanglier, hérisson, renard ou lapin), domestiques (chien, chat) ou d'élevage (brebis, chèvres, vaches...).

Les lézards et serpents, l'avifaune, les chiroptères et les insectes ne seront pas pénalisés et pourront aisément survoler ou traverser les mailles du grillage. Les chiroptères peuvent même utiliser la clôture comme axe de déplacement.

L'ouverture du milieu est particulièrement favorable pour les différents taxons (avifaune, chiroptères, reptiles...) puisque cela permettra de diversifier les milieux et les espèces y trouveront une zone de chasse et de nourrissage privilégié.

Concernant plus spécifiquement les relations trophiques entre espèces, la réalisation du projet occasionnera des incidences notables. En effet, l'ouverture du milieu et le maintien d'une strate végétale basse favorisera la présence plus abondante de plantes à fleurs et par conséquent d'insectes notamment, groupe faunistique à la base de la chaîne alimentaire. Il est ainsi possible de penser que la présence plus abondante d'insectes contribuera au développement des autres groupes prédateurs tels que : les reptiles, les oiseaux, et les chiroptères.

Le site ainsi ouvert et entretenu présente une incidence positive pour l'ensemble des groupes, mais représentera plus particulièrement une zone de chasse privilégiée pour les

rapaces et les chiroptères.

> Incidences brutes positives nulles ou faibles pour l'avifaune en phase exploitation

> Incidences brutes positives pour les reptiles en phase exploitation

> Absence d'incidences en phase exploitation sur les amphibiens

> Incidences brutes positives pour les mammifères terrestres et chiroptères en phase exploitation

> Incidences brutes positives pour les insectes en phase exploitation

La trame fonctionnelle

Le projet sera réalisé sur un site historiquement dégradé. Ce dernier ne joue pas un rôle prépondérant dans les continuités écologiques. Lors de la phase de fonctionnement, la présence du bâtiment de l'installation n'aura pas d'incidence sur les corridors et réservoirs de biodiversité.

En revanche, la clôture créera une césure localement même si cet effet est faible du fait de la faible surface du projet.

> Incidences brutes faibles sur le continuum écologique du site en phase exploitation

Synthèse des incidences brutes sur le milieu naturel en phase d'exploitation

De manière générale, après la phase de travaux, la phase d'exploitation n'occasionnera pas d'incidence négative directe sur le milieu naturel caractérisé lors de l'état initial de l'environnement.

Au contraire, l'exploitation du site présente plusieurs avantages indirects concourant à la recolonisation de l'emprise clôturée et des espaces dégradés.

Toutefois, la clôture constitue un obstacle au déplacement naturel de ces dernières afin de recoloniser l'enceinte du projet, et donc une incidence indirecte.

Afin d'apporter des solutions aux incidences prévisibles sur le milieu naturel en phase d'exploitation, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place les mesures suivantes (Cf. chapitre 9 Description détaillée des mesures) :

- Des mesures de réduction :
 - MR1 - **Installation de passes pour la petite faune dans les clôtures.**
 - MR3 - **Réduction des nuisances lumineuses.**

9. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

La séquence Éviter, Réduire, Compenser (ou ERC) est le fil conducteur de l'intégration de l'environnement dans les projets, plans et programmes. Elle s'inscrit pleinement dans le prolongement de la Charte pour l'environnement de 2004 et la Loi Grenelle de 2009.

Ces mesures visent à atténuer les incidences négatives d'un projet. Les modifications peuvent alors porter sur trois aspects du projet : sa conception, son calendrier de mise en œuvre et de déroulement et son site d'implantation.

Les mesures de compensation présentent un caractère exceptionnel. Elles sont envisageables dès lors qu'aucune autre possibilité d'éviter ou de réduire les incidences d'un projet n'a pu être déterminée. La mise en place des mesures proposées doit être assurée par le maître d'ouvrage. Ce dernier assume la responsabilité financière et veille à l'application de ses engagements.

9.1. Mesures d'évitement

Les lignes directrices sur la séquence ERC définissent la mesure d'évitement comme étant une « mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait ».

Les mesures d'évitement impliquent une révision du projet initial notamment en reconsidérant les zones d'aménagement (piste, bâtiment) et d'exploitation. Ces mesures permettent d'éviter les incidences négatives sur le milieu naturel et les espèces exposées. Elles sont généralement mises en œuvre ou intégrées dans la conception du projet :

- Soit en raison du choix d'un parti d'aménagement qui permet d'éviter une incidence jugée intolérable pour l'environnement.
- Soit en raison de choix technologiques permettant d'éviter des effets à la source (utilisation d'engins ou de techniques de chantier particuliers).

E1				Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire : Implantation du projet au niveau d’une zone artificialisée.
E1.1b				
E	R	C	A	E1.1 : Évitement «amont» (stade anticipé) en phase de conception du dossier de demande
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage
				Air / Bruit

Descriptif plus complet :

Considérant la localisation de la zone d'études en ZNIEFF II « *Littoral, boisements et zones humides de Casabianda et Pinia* », le projet de création d'un crématorium pour animaux s'implantera au niveau d'un site d'ores et déjà artificialisé.

En effet, le terrain d'assiette du projet présente des traces d'artificialisation remontant, pour les plus anciennes à l'après guerre, durant la période 1950-1965.

Le site choisi par le maître d'ouvrage est, par ailleurs, localisé à proximité d'autres Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et est actuellement utilisé pour le stockage d'engins et matériaux divers.

Le choix du site permet donc d'éviter l'installation d'une ICPE dans un espace plus naturel pouvant présenter des enjeux faunistiques et floristiques plus élevés. En effet, bien que situé au cœur d'une ZNIEFF de type II et de plusieurs sites d'intérêts (Natura 2000, ZICO, ...), le terrain d'assiette du projet ne recense aucun enjeu faunistique ou floristique.

Conditions de mise en oeuvre / limites / points de vigilance :

-

Modalités de suivi envisageables :

Vérification du respect des prescriptions.

9.2. Mesures de réduction

Les mesures de réduction interviennent dès lors qu'une incidence négative ou dommageable ne peut être évitée totalement lors de la conception du projet. Elles permettent de limiter les incidences négatives pressenties relatives au projet. Ces mesures peuvent ainsi s'appliquer à l'occasion des phases de travaux, de fonctionnement et d'entretien des aménagements. Il peut s'agir d'équipements particuliers, mais aussi de règles d'exploitation et de gestion.

Les mesures de réduction peuvent avoir plusieurs effets sur un impact identifié : diminution de la durée de l'impact, de son intensité, de son étendue ou une combinaison de plusieurs de ces éléments.

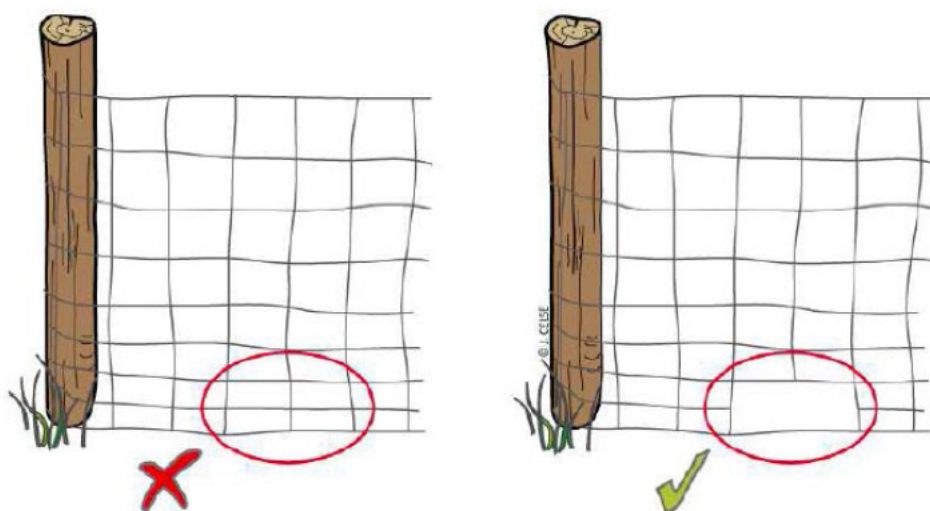
R1		Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises : Installation de passes pour la petite faune dans les clôtures.		
R2.2j				
E	R	C	A	R2.2 : Réduction technique en phase exploitation / fonctionnement
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage
				Air / Bruit

Descriptif plus complet :

Considérant la localisation de la zone d'études en ZNIEFF II « *Littoral, boisements et zones humides de Casabianda et Pinia* », une clôture spécifique sera installée en phase exploitation autour du périmètre d'autorisation.

À la fin des travaux au sein de l'emprise du projet, l'ensemble de la clôture délimitant le périmètre d'autorisation sera rendu perméable au passage de la petite faune et notamment de la tortue d'Hermann.

Pour cela, les mailles du bas seront découpées (20 x 20 cm) tous les 30 m comme le montre la figure ci-après issue du document de prise en compte de la tortue d'Hermann:



Exemple de grillage découpé pour le passage de la petite faune (dessin J. Celse)

Conditions de mise en oeuvre / limites / points de vigilance :

Les passages pour la petite faune devront être créés à la fin des travaux pour permettre une réouverture du site à la petite faune.

Le règlement du lotissement devra mentionner l'obligation d'installer des passages pour la petite faune pour tout type de clôture installé autour d'un lot.

Modalités de suivi envisageables :

Vérification du respect des prescriptions.

R2				Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier : Réduction du risque pollution.
R2.1d				
E	R	C	A	R2.1 : Réduction technique en phase travaux
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage
				Air / Bruit

Descriptif plus complet :

Afin d'éviter toute lutte potentielle par les hydrocarbures des engins de chantier plusieurs actions peuvent être mises en place. Les entreprises consultées par le Maître d'Ouvrage devront justifier leurs méthodes de travail et leurs modes opératoires au regard de la réduction des incidences et nuisances des travaux sur l'environnement et en particulier :

- Les entreprises assureront la mise en place d'une signalétique conforme à la réglementation en vigueur.
- Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier devront répondre aux normes en vigueur.
- Si l'avitaillement en carburant des engins de chantier se fait directement sur le site de travaux, les réservoirs seront remplis avec des pompes à arrêt automatique.
- Le ravitaillement et l'entretien des engins de chantier seront réalisés sur une aire étanche entourée par un caniveau et reliée à un point bas permettant la récupération totale des eaux ou des liquides résiduels.
- Les huiles usées des vidanges et les liquides hydrauliques seront récupérés, stockés dans des réservoirs étanches et évacués par un professionnel agréé.
- La liste des produits utilisés sur le chantier par l'entreprise adjudicatrice des travaux ainsi que la qualité et la quantité de ces produits seront fournies avant le commencement des travaux. Un cahier des charges des précautions à prendre sera alors élaboré par le Maître d'œuvre.
- Les déchets générés (déblais, ordures ménagères...) seront enlevés puis transportés pour être valorisés au sein d'infrastructures spécialisées (déchetterie...). Le maître d'œuvre s'assurera que les lieux seront remis en état de propreté à la fin des travaux.

Conditions de mise en oeuvre / limites / points de vigilance :

-

Modalités de suivi envisageables :

Vérification du respect des prescriptions.

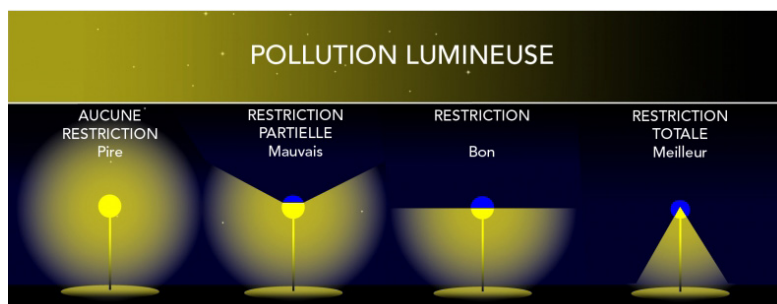
R3				Dispositif de limitation des nuisances envers la faune : Réduction des nuisances lumineuses.				
R2.2c								
E	R	C	A	R2.1 : Réduction technique en phase exploitation / fonctionnement				
Thématique environnementale				Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit

Descriptif plus complet :

Le porteur de projet prévoira de ne pas installer d'éléments lumineux dans l'ensemble des espaces verts et de limiter les éclairages en direction des haies.

Pour retrouver une trame noire, les mesures à prendre en période de travaux et d'exploitation sont diverses :

- Réduire la durée de l'éclairage le soir en été et la couper la nuit, au minimum sur la plage horaire de 22h30 à 5h30
- Réduire les sources contribuant à un éclairage excessif. Limiter le nombre de zones éclairées. Au sein d'une zone éclairée, réduire le nombre de candélabres au strict nécessaire.
- Éclairage au sodium à basse pression (les halogènes sont des sources puissantes dont la nuisance sur l'entomofaune et donc sur les chiroptères lucifuges est plus accentuée)
- Si les LEDs sont envisagées, attention à la puissance et la longueur d'onde (certaines attirent fortement les insectes), la couleur orangée doit être privilégiée (590 nm)
- Installer des détecteurs de présence : pour les parkings, les allées, les entrées, orientés vers le bas pour limiter la mise en fonction lors du passage d'une chauve-souris
- Préserver les milieux naturels, les lisières, les parcs boisés, les espaces verts de l'éclairage nocturne. Il est inutile de sécuriser ces espaces ou leurs marges durant la nuit.
- Utiliser des lampes dirigeant la lumière exclusivement vers le sol
- Réduire la puissance des lampes afin de diminuer la luminosité ou l'éblouissement



> Schéma montrant l'impact des différentes orientations de l'éclairage

Conditions de mise en oeuvre / limites / points de vigilance :

Ne pas orienter la lumière vers les espaces naturels.

Modalités de suivi envisageables :

Vérification du respect des prescriptions.

R4				Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu : Plantation d'arbres et d'arbustes.
R2.1q				
E	R	C	A	R2.1 : Réduction technique en phase travaux
Thématique environnementale		Milieux naturels	Paysage	Air / Bruit

Descriptif plus complet :

Dans l'objectif de favoriser l'insertion des constructions dans le paysage et également de favoriser la biodiversité, les espaces libres du terrain seront aménagés par le biais de plantation diverse.

Les essences locales recommandées (liste non exhaustive) pour la plantation d'essences végétales sont présentées ci-dessous.

Arbres	Arbustes
Châtaignier, <i>Castanea sativa</i> Chêne vert, <i>Quercus ilex</i> Chêne pubescent, <i>Quercus pubescens</i> Chêne-liège, <i>Quercus suber</i> Frêne à fleurs, <i>Fraxinus ornus</i> Aulne glutineux, <i>Alnus glutinosa</i> Erable de Montpellier, <i>Acer monspessulanum</i> Mûrier blanc, <i>Morus alba</i> Mûrier noir, <i>Morus nigra</i> Olivier, <i>Olea europaea</i> Orme champêtre, <i>Ulmus minor</i> Charme-houblon, <i>Ostrya carpinifolia</i> Poirier à feuilles d'amandier, <i>Pyrus spinosa</i> Peuplier noir, <i>Populus nigra</i> Tilleul à feuilles en coeur, <i>Tilia cordata</i> Cormier, <i>Sorbus domestica</i>	Arbousier, <i>Arbutus unedo</i> Laurier sauce, <i>Laurus nobilis</i> Myrte commun, <i>Myrtus communis</i> Pistachier lentisque, <i>Pistacia lentiscus</i> Nerprun alaterne, <i>Rhamnus alaternus</i> Noisetier, <i>Corylus avellana</i> Sureau noir, <i>Sambucus nigra</i> Filaire à feuilles étroites, <i>Phillyrea angustifolia</i> Filaire à feuilles larges, <i>Phillyrea latifolia</i> Aubépine monogyne, <i>Crataegus monogyna</i> Calicotome épineuse, <i>Cytisus spinosus</i> Calicotome velu, <i>Calicotome villosa</i> Bruyère arborescente, <i>Erica arborea</i> Bruyère à balai, <i>Erica scoparia</i> Saule blanc, <i>Salix alba</i> Saule roux, <i>Salix atrocinerea</i> Osier rouge, <i>Salix purpurea</i> Coronille de Valence, <i>Coronilla valentina</i> subsp <i>valentina</i> Romarin, <i>Rosmarinus officinalis</i> Lavande papillon, <i>Lavandula stoechas</i> Immortelle d'Italie, <i>Helichrysum italicum</i>

En conséquence, nous préconisons la plantation d'olivier (*Olea europaea*), de chênes verts (*Quercus ilex*), de chênes-lièges (*Quercus suber*) et de Pin maritime (*Pinus pinaster*) afin de correspondre avec la végétation présente à proximité du site.

Les espèces arbustives pourront être préférentiellement des plantations d'arbousier

(*arbutus unedo*), de myrte (*Myrtus communis*), de Pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*) ou de filaire à feuilles étroites (*Phillyrea angustifolia*).

Enfin d'autres essences herbacées pourraient les accompagner comme l'origan (*Origanum vulgare*), la lavande papillon (*Lavandula stoechas subsp stoechas*) et l'Immortelle d'Italie (*Helichrysum italicum subsp italicum*).

Il sera important de veiller à ne pas planter d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE).

Origine des plants :

Les plants mis en place devront provenir de préférence d'un matériel végétal produit localement et contribuer à l'activité des pépinières de Corse, dans la mesure de la disponibilité des plants. La production d'origine locale est donc la suivante :

- Production d'espèces indigènes d'origine locale comme Corsica Grana ou d'autres démarches équivalentes sur l'île
- Plants dont l'origine est contrôlée comme «Végétal local» ou équivalent sur les régions PACA, Rhône-Alpes, Occitanie.

Il est conseillé d'acheter de jeunes plants de 2 ans maximum, 1 an dans l'idéal, en racines nues et/ou en godet forestier et/ou motte. Les fournitures associées telles que paillage, protection, tuteurs, semences d'accompagnement sont prises en compte dans les dépenses éligibles.

Un paillage sur au moins 1 m² autour de chaque plant pourra être mis en place afin d'offrir une meilleure résistance au plant. Ce paillage doit être biodégradable.

Conditions de mise en oeuvre / limites / points de vigilance :

Il conviendra de vérifier que les végétaux plantés se sont adaptés à leur milieu quelques mois après leur mise en place.

Un entretien de ces espaces naturels devra être mis en place notamment durant la première année afin de favoriser la pousse des différents individus.

Il sera préférable de faire appel à un producteur local pour fournir les différents végétaux afin de minimiser le risque de développement de maladies.

Modalités de suivi envisageables :

Vérification du respect des prescriptions.

R5		Autre : Traitement des déchets.			
R2.1t					
E	R	C	A	R2.1 : Réduction technique en phase travaux	
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage	
				Air / Bruit	

Descriptif plus complet :

Lors des investigations de terrain, des déchets divers ont été observés au niveau de la zone d'implantation du projet.

Préalablement au début des travaux, le maître d'ouvrage procédera à une dépollution du site en récoltant l'ensemble des déchets identifiés au sein de la zone d'études.

Les déchets seront alors triés en fonction de leur type et envoyés vers un centre de traitement agréé.

Dans le cadre des travaux, le maître d'ouvrage procédera au même type de traitement des déchets pouvant être généré par le chantier. Considérant l'historique du terrain (site artificialisé depuis la période des années 1950-1965), les travaux réalisés pour les fondations du bâti pourront engendrer la découverte de déchets plus anciens enfouis dans le sol. Ces derniers seront alors évacués vers un centre de traitement agréé.

Conditions de mise en oeuvre / limites / points de vigilance :

Les déchets de tout type seront triés et évacués vers un centre de traitement agréé.

Modalités de suivi envisageables :

Vérification du respect des prescriptions.

R6		Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation : Coupe de végétation en période hivernale.		
R2.1i				
E	R	C	A	R2.1 : Réduction technique en phase travaux
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage
				Air / Bruit

Descriptif plus complet :

Les opérations de coupe de végétation devront être réalisées en dehors de la période de nidification de l'avifaune.

Les coupes seront ainsi effectuées en période hivernale entre le 15 octobre et le 28 février.

Les déchets verts seront évacués vers un centre de traitement agréé. **L'emploi du feu est proscrit**, les végétaux ne pourront être brûlés.

Conditions de mise en oeuvre / limites / points de vigilance :

L'emploi du feu est interdit.

Modalités de suivi envisageables :

Vérification du respect des prescriptions.